

IL

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

SESSION ADMINISTRATIVE DE 2017

Cinquième séance : Mardi 23 mai 2017

oOo

S O M M A I R E

oOo

COMMUNICATION

- Approbation de l'Accord entre le gouvernement de la République française pour la Polynésie française, le gouvernement des îles Cook, le gouvernement de Niue et le gouvernement de l'État Indépendant des Samoa, concernant la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du système de câble lié au projet Manatua de connectivité de Polynésie (3 avril 2017) 22
- Modification de la délibération n° 2016-97 APF du 13 octobre 2016 portant création du dispositif d'aide à la connexion des entreprises - ACE en Polynésie française 45

EMPLOI ET FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Demande de reconnaissance par l'État des titres professionnels préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle 48

ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE LA VIE

- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle ADEME - Polynésie française 2015-2020 pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion des déchets, entre la Polynésie française et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) 58

FINANCES PUBLIQUES

- Approbation de la convention de financement relative au dispositif « Chantiers de développement local » au titre de l'année 2017 54

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

- Relative au statut des pompiers 6

LOI DU PAYS

- Loi du pays portant code polynésien des marchés publics 10
- Loi du pays relatif à la charte de l'éducation de la Polynésie française 29

oOo

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SESSION ADMINISTRATIVE DE 2017

Cinquième séance : Mardi 23 mai 2017 à 9 heures

oOo

PRÉSIDENCE de Madame Lana Tetuanui,
Première vice-présidente de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Sont présents :

M.	Tuihani	Marcel	Président, arrivé en cours de séance
M ^{me}	Tetuanui	Lana	Première vice-présidente
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	Deuxième vice-présidente
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	Première secrétaire
M ^{me}	Merceron	Armelle	Deuxième secrétaire, arrivée en cours de séance
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	Troisième secrétaire
M ^{me}	Aro	Dylma	Première questeure
M ^{me}	Sachet	Isabelle	Deuxième questeure
M.	Ah-Scha	Joseph	Représentant
M ^{me}	Bruant	Virginie	Représentante
M.	Buillard	Michel	Représentant
M ^{me}	Cross	Valentina	Représentante
M.	Drollet	Jacqui	Représentant
M.	Faatau	Félix	Représentant, arrivé en cours de séance
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	Représentante
M.	Fong Loi	Charles	Représentant
M ^{me}	Frébault	Joëlle	Représentante
M.	Ienfa	Jules	Représentant
M.	Jordan	Rudolph	Représentant
M.	Laurey	Nuihau	Représentant
M.	Leboucher	Michel	Représentant
M ^{me}	Lucas	Béatrice	Représentante
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Représentante
M ^{me}	Maraea	Emma	Représentante, arrivée en cours de séance
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	Représentante
M.	Perez	Antonio	Représentant
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	Représentante
M.	Raioha	Jacques	Représentant
M.	Schyle	Philip	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Taae	Putai'i	Représentant
M ^{me}	Teahe	Teapehu	Représentante
M.	Temaru	Oscar Manutahi	Représentant
M.	Temauri	Jean	Représentant
M.	Temeharo	René	Représentant
M.	Teriitahi	Moehau	Représentant
M ^{me}	Teura	Justine	Représentante

M ^{me}	Tevahitua	Éliane	Représentante
M.	Tong Sang	Gaston	Représentant
M.	Toromona	John	Représentant
M.	Tuheiaava	Richard	Représentant
M ^{me}	Turquem	Sandrine	Représentante
M ^{me}	Vaiho	Gilda	Représentante
M ^{me}	Vanaa	Élise	Représentante
M ^{me}	Viriamu	Yolande	Représentante

Sont absents :

M ^{me}	Richeton	Monique	Troisième vice-présidente
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Troisième questeur
M ^{me}	Amaru	Patricia	Représentante
M.	Flohr	Henri	Représentant
M.	Geros	Antony	Représentant
M.	Graffe	Jacque	Représentant
M.	Haumani	Evans	Représentant
M ^{me}	Iriti	Teura	Représentante
M.	Moutame	Thomas	Représentant
M.	Riveta	Frédéric	Représentant
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	Représentante
M ^{me}	Tata	Jeanine	Représentante
M.	Tumahai	Ronald	Représentant

Siègent au banc du gouvernement :

Monsieur Édouard Fritch, président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres Nicole Fareata-Sanquer, Priscille Tea Frogier, Jean-Christophe Bouissou, Luc Faatau et Heremoana Maamaatuaiahutapu.

oOo

La séance est ouverte à 9 heures 11 minutes.

oOo

La présidente : Mes chers collègues *bonjour. Chers collègues représentantes et représentants, bonjour. Je tiens également, en notre nom à tous, à adresser nos salutations au Président du Pays qui est parmi nous. Monsieur le Président, dans l'amour du Seigneur, bonjour. Monsieur le ministre de l'Équipement, bonjour.* Bonjour et bienvenue aux représentants de la presse, au public et à ceux qui nous suivent par internet ce matin.

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 1226/2017 du 16 mai 2017 et je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini, secrétaire générale, procède à l'appel des représentants.

— Cf. ci-dessus —

oOo

PROCURATIONS

La présidente : Merci. Je demande au secrétaire général de lire les procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Madame la présidente, nous avons reçu la procuration de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Mardi 23 mai 2017		
RASSEMBLEMENT POUR UNE MAJORITE AUTONOMISTE		
4818-9h00	Ronald Tumahai	Antonio Perez
4819-9h00	Armelle Merceron	Jules Ienfa
4820-9h00	Putai Taae	Aro Dylma
4821-9h00	Jacqui Graffe	Sylvana Puhetini
4822-9h00	Frédéric Riveta	John Toromona
4823-9h00	Jeanine Tata	Joseph Ah-Sha
4824-9h00	Philip Schyle	Virginie Bruant
4825-9h00	Teura Tarahu Atuahiva	Joëlle Frébault
4826-9h00	Emma Marae	Jacques Raioha
4830-9h15	Henri Flohr	Charles Fong Loi
4832-9h20	Félix Faatau	Michel Buillard
4849-10h50	Rudolph Jordan	Jacques Raioha
4850-10h50	Gaston Tong Sang	Isabelle Sachet
4851-10h50	Michel Buillard	Félix Faatau
4852-11h21	Virginie Bruant	René Temeharo
4853-	Philip Schyle	Béatrice Lucas
4854-11h45	Nuihau Laurey	Teapehu Teae
4873-13h50	Emma Maraea	Lana Tetuanui
4874-14h00	Rudolph Jordan	Nuihau Laurey
4875-14h00	Jacques Raioha	Teapehu Teae
4876-14h00	Virginie Bruant	Moehau Teriitahi
4877-14h05	Michel Buillard	Moehau Teriitahi
4878-14h05	René Temeharo	Virginie Bruant
4880-15h15	Emma Maraea	Virginie Bruant
4881-15h15	Lana Tetuanui	René Temeharo
4882-15h35	Frédéric Riveta	Lana Tetuanui
4883-15h35	John Toromona	Félix Faatau
4884-15h50	John Toromona	Armelle Merceron
4885-15h50	Félix Faatau	Jules Ienfa
TAHOERA'A HUIRAATIRA		
4813-9h00	Patricia Amaru	Juliette Matehau Nuupure
4814-9h00	Evans Haumani	Jean Temauri
4815-9h00	Teura Iriti	Loïs Salmon-Amaru
4816-9h00	Thomas Moutame	Yolande Viriamu
4817-9h00	Monique Richeton	Elise Vanaa
4831-9h15	Marcel Tuihani	Vaita Perry-Friedman
4848-10h50	Sandra Manutahi Levy Agami	Gilda Vaiho
4859-13h30	Vaiata Perry Friedman	Sandrine Turquem
UNION POUR LA DÉMOCRATIE		
4807-8h50	Richard Tuheiava	Justine Teura
4808-8h50	Antony Géros	Chantal Flores Tahiatata
4809-8h50	Valentina Cross	Eliane Tevahitua
4811-9h00	Oscar Manutahi Temaru	Jacqui Drollet
4812-9h00	Victor Tumukiva Maamaatuaiahutapu	Chantal Minarii Galenon

oOo

ORDRE DU JOUR

La présidente : Merci.

Point I de l'ordre du jour, « *approbation de l'ordre du jour* ». Je demande au secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Madame la présidente, la conférence des présidents, réunie jeudi dernier, vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) Approbation de l'ordre du jour ;
- II) Séance de questions orales ;
- III) Examen des rapports, des projets de délibération et de loi de pays ;

01) *Rapport n° 15-2017* *Sur le projet de loi du pays portant code polynésien des marchés publics*

RAPPORTEUR : *Joseph Ah-Scha*

02) *Rapport n° 43-2017* *Relatif à un projet de délibération portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement de la République française pour la Polynésie française, le gouvernement des îles Cook, le gouvernement de Niue et le gouvernement de l'État Indépendant des Samoa, concernant la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du système de câble lié au projet Manatua de connectivité de Polynésie (3 avril 2017),*

RAPPORTEURES : *Béatrice Lucas et Teapehu Teaha*

03) *Rapport n° 25-2017* *Sur le projet de loi du pays relatif à la charte de l'éducation de la Polynésie française,*

RAPPORTEURES : *Béatrice Lucas et Isabelle Sachet*

04) *Rapport n° 44-2017* *Relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2016-97 APF du 13 octobre 2016 portant création du dispositif d'aide à la connexion des entreprises - ACE en Polynésie française*

RAPPORTEUR : *Jacques Raioha*

05) *Rapport n° 10-2017* *Relatif à un projet de délibération relative à une demande de reconnaissance par l'État des titres professionnels préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle*

RAPPORTEURES : *Armelle Merceron et Isabelle Sachet*

06) *Rapport n° 40-2017* *Relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention de financement relative au dispositif « Chantiers de développement*

local » au titre de l'année 2017

RAPPORTEURS : Philip Schyle et Jeanine Tata

07) Rapport n° 42-2017 *Relatif à un projet de délibération portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle ADEME - Polynésie française 2015-2020 pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion des déchets, entre la Polynésie française et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)*

RAPPORTEURS : Rudolph Jordan et Sylvana Puhetini

IV) Examen de la correspondance ;

V) Clôture de la séance.

oOo

La présidente : L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité, je suppose, chers collègues. À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : L'ordre du jour est approuvé.

oOo

S É A N C E D E Q U E S T I O N S O R A L E S

La présidente : Nous passons au deuxième point de notre ordre du jour, à savoir la « *Séance de questions orales* ».

Nous avons reçu une question orale aujourd'hui, et je demande à l'auteure de la question, Madame Sandra Manutahi Levy-Agami, à la poser. Madame Manutahi, vous avez la parole.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Madame la présidente.

Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le ministre, mes chers collègues, **bonjour** à tous.

Cette question était adressée à Madame la ministre du Tourisme. Puisque le règlement intérieur, l'article 38, nous oblige, quand les questions sont spécifiques, à les poser au ministre concerné mais je vois que le Président est là aujourd'hui, donc il va certainement pouvoir répondre à ma question.

STATUT DES POMPIERS

Les pompiers de l'aéroport de Tahiti-Fa'a'a sont en grève. Ils demandent la création de primes et l'instauration d'un accord d'établissement spécifique à leur service, ce que refuse la direction d'ADT.

Air Tahiti Nui, Air Tahiti et tous les professionnels du tourisme se demandent comment ils vont pouvoir absorber les coûts d'exploitation et les pertes financières occasionnées par cette grève qui a pris en otage les Polynésiens et les touristes.

Sur les 32 pompiers de l'escadron de Tahiti-Fa'a'a, 28 sont en grève. Là où cela devient grave, c'est que plusieurs pompiers réquisitionnés ont déposé un arrêt maladie. Rappelons que si la grève est un

droit, l'arnaque aux arrêts maladie est un délit. Quand on sait qu'il faut 4 pompiers et un chef de manœuvres pour le décollage ou l'atterrissage d'un vol long courrier, on comprend la difficulté pour les compagnies aériennes d'assurer le planning de leurs vols.

Et on entend tour à tour ADT dire qu'il est hors de question de créer un statut particulier pour ces pompiers au sein de cette société, le gouvernement demander à l'État d'intervenir, les grévistes réclamer les mêmes droits que les pompiers fonctionnaires du Pays intégrés à la direction de l'aviation civile par la loi Perez alors qu'ils étaient salariés d'ADT. Je vous rappelle que l'UPLD et le TAHOERA'A HUIRAATIRA avaient voté contre cette loi car elle créait... (*Reactions dans la salle.*) Cette loi est passée l'année dernière... car elle créait des disparités de traitement financier entre pompiers intégrés dans la fonction publique du Pays et pompiers salariés avec un écart, vous le savez, de 160 000 à 250 000 F par mois de salaire en plus pour les pompiers fonctionnaires. C'est une telle cacophonie, que c'est à se demander qui dirige en Polynésie.

Des solutions se dessinent. Certains professionnels réclament le suivi des pompiers d'ADT par un médecin référent pour éviter les certificats médicaux de complaisance. D'autres préconisent d'inciter les pompiers des communes à suivre la formation spécifique de pompiers d'aéroport afin d'intégrer un corps de pompiers volontaires issu des communes qui pourrait venir renforcer ponctuellement la sécurité aéroportuaire et remplacer les pompiers défaillants.

Que compte faire concrètement le gouvernement pour que cette situation ne se reproduise pas ?

Par ailleurs, on a appris par Tahiti Today et par des images de Polynésie 1^{ère} que l'un des meneurs de cette grève n'est autre que l'époux de la ministre du Tourisme ? Il a d'ailleurs participé le jeudi 18 mai à 14 h 00 à la table de négociation dans les locaux d'ADT afin de soutenir le syndicat à l'origine de la grève, alors qu'il n'avait rien à y faire puisqu'il est lui-même pompier fonctionnaire depuis son intégration l'année dernière grâce à la loi votée par votre majorité.

Compte tenu du préjudice économique, financier et sanitaire subi par les professionnels du tourisme, qu'ils soient transporteurs aériens, hôteliers, chefs d'entreprise de pensions de familles, restaurateurs, prestataires d'activités touristiques, fournisseurs de produits agro-alimentaires, compte tenu du préjudice causé aux milliers de touristes pris en otage dans les îles sans possibilité de revenir vers Tahiti pour reprendre un vol international, compte tenu du préjudice économique, financier et sanitaire grave causé aux populations des îles et notamment je pense à toutes ces mamans qui ont du accoucher sans aucun médecin, à ces malades qui ont perdu une semaine de chimiothérapie, compte tenu de ce qu'en acceptant d'être ministre du Tourisme, Madame la Ministre, vous vous êtes engagée à œuvrer avec loyauté pour protéger et développer le tourisme, premier moteur de l'économie polynésienne, premier pourvoyeur d'emplois, compte tenu du conflit d'intérêts manifeste qui oppose la position de votre mari meneur dans cette grève qui paralyse l'industrie touristique qui s'oppose à la mission de ministre du Tourisme qui vous a été confiée, et compte tenu de ce que vous êtes restée muette toute cette semaine de blocages, nous estimons que vous avez fait passer votre position personnelle avant les intérêts du Pays.

Aussi, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA demande votre démission et demande au Président du Pays, présent, votre remplacement par un ministre qui sera impartial.

Je vous remercie de votre attention. Merci.

La présidente : Merci, Madame la représentante.

Je demande au gouvernement de bien vouloir répondre à la question de Madame Manutahi Levy-Agami.

M. Édouard Fritch : Merci, Madame la présidente. Bonjour, Madame la sénatrice.

Je voudrais au nom du gouvernement adresser mes salutations aux représentants de l'assemblée, de cette honorable assemblée, adresser mes salutations au public et à la presse.

Madame la présidente, j'avais préparé une réponse à la question orale de Madame Sandra Manutahi Levy-Agami, mais je viens de me rendre compte que la question qui a été écrite n'est pas celle qui est posée ce matin, ou du moins elle a été complètement travestie. Est-ce que le règlement de l'assemblée autorise que l'on pose une question A au gouvernement et qu'à l'assemblée l'on pose une question B ? Oui ?... C'est prendre le gouvernement à contre-pied, Madame la représentante.

Je vais vous donner quelques éléments de réponse à la question initiale qui a été posée.

Effectivement, je constate au travers de votre question une certaine confusion d'esprit. C'est vrai que depuis que vous avez soutenu Marine Le Pen, en nous expliquant que ce n'était pas un soutien au Front National, nous avons du mal à suivre votre cheminement d'esprit. Vous auriez pu... peut-être dû, avant de transmettre votre question, la soumettre pour avis à votre mari — puisque vous parlez du mari de Nicole Bouteau, j'ai envie de parler de votre mari aussi. Vous auriez dû lui soumettre votre question. Il est un excellent fonctionnaire du pays. (*Réaction dans la salle.*) Ah ben bien sûr ! Et il aurait pu ainsi vous expliquer le partage des compétences entre la Polynésie française et l'État. Vous faites une horrible confusion, ou du moins vous voulez faire comprendre aux gens ce qu'il ne faut pas comprendre.

Je pensais d'ailleurs que vous-même, fonctionnaire d'État, ayant travaillé dans différents cabinets ministériels du pays, et élue de longue date ici, vous sauriez faire la distinction entre les compétences de chacun.

Vous expliquez, et je vous cite, que « *c'est une telle cacophonie, que c'est à se demander qui dirige en Polynésie française* ». Je mesure, là, l'étendue de votre jalousie. Jalousie ! Après avoir voté pour un président, vous retirez ensuite et, aujourd'hui, lui en vouloir parce qu'il est Président du Pays. Mais je vous rassure, ne vous en déplaît, le gouvernement de la Polynésie française gère ce pays, et l'État assume sa part, dans le plus grand respect mutuel des uns et des autres.

La cacophonie, elle est dans votre esprit. Visiblement, vous n'avez pas compris qu'en fait, il y avait deux conflits distincts. Même si tous deux se traduisaient par une grève des pompiers de l'aéroport.

Le premier conflit, qui a vu le jour le lundi 15 mai à l'initiative du syndicat O OE TO OE RIMA, concerne la société ADT (Aéroport de Tahiti), concessionnaire des plates-formes aéroportuaires de l'État, soit les aéroports de Tahiti-Fa'a'a, Rangiroa, Raiātea et Bora Bora. Les pompiers œuvrant sur ces plateformes ne relèvent pas d'une gestion de la Polynésie française. Nous n'étions donc pas directement partie prenante à la négociation que menait la direction d'ADT, même si nous nous sommes toujours tenus informés de l'évolution de la situation qui pénalise grandement notre économie, comme vous venez de le rappeler. Mais contrairement à votre affirmation, nous n'avons pas à demander à l'État d'intervenir car, encore une fois, la gestion de ce conflit ne relevait pas de notre compétence.

Le deuxième conflit, qui a débuté le mardi 16 mai à l'initiative du syndicat CSTEP-FO, concernait, lui, les pompiers des aérodromes du Pays. Le ministre du Tourisme n'étant pas en charge de ces aérodromes... Ce n'est pas le ministre du Tourisme qui est en charge, c'est le ministre de l'Équipement. Mais vous le dites pour créer une autre confusion. C'est donc ce ministre de l'Équipement qui a ouvert les discussions, lesquelles ont abouti à la signature d'un accord de fin de grève ce vendredi 19 mai ; soit, pratiquement trois jours après le début de la grève. Les revendications étaient basées sur la revalorisation des indemnités de sujétions spéciales et sur le reclassement de certains pompiers d'aérodrome en catégorie supérieure.

Finalement, le seul point de votre question qui s'avère exact concerne les réquisitions qui n'ont pu être suivies des faits, les pompiers concernés ayant été déclarés en arrêt maladie.

Sur ce point, je vous rappelle que le conseil des ministres du 17 mai avait condamné fermement cet état de fait en appelant chacun au sens des responsabilités, et notamment le corps médical. Le ministre de la Santé est d'ailleurs immédiatement intervenu auprès de la CPS pour que des contrôles soient opérés. Ces contrôles sont terminés et nous avons le nom des médecins. Le haut-commissaire, par son communiqué d'hier, s'est réservé le droit d'entamer des poursuites pénales à l'encontre des contrevenants. Je note d'ailleurs qu'une douzaine d'arrêts maladie ont été faxés depuis une mairie TAHOERA'A de la Presqu'île. (*Réactions dans la salle.*) Et nous avons également tout mis en œuvre pour minimiser l'impact négatif sur les touristes grâce au concours actif — et je tiens à les remercier — des professionnels touristiques qui ont procédé au recensement des disponibilités en hébergement sur Tahiti et Moorea, assuré une permanence téléphonique H24, et à la demande des compagnies aériennes assuré une présence des équipes de Tahiti Tourisme à la Gare maritime et à l'aéroport de Tahiti-Fa'a'a, pour orienter et informer les passagers, et qui ont mis en place des navettes terrestres entre la Gare maritime et l'aéroport, diffusé une *newsletter* quotidienne à l'attention des professionnels afin de leur communiquer en permanence toutes informations utiles... Heureusement qu'il y a un gouvernement quand même ! Vous devez le reconnaître, non ?... C'est malheureux ! Si Maciano voit, vous ne voyez pas !... Nous avons, par ailleurs, affrété un navire vendredi pour que les touristes, bloqués à Huahine, puissent être acheminés sur Ra'iātea, afin de pouvoir gagner Papeete ou Bora Bora, les liaisons aériennes depuis la capitale des Îles-sous-le-vent étant toujours opérées.

Aujourd'hui, grâce au dialogue, les rotations inter-îles sont revenues à la normale. Quant à la desserte internationale, elle a toujours été assurée, même avec des décalages horaires grâce à la bonne volonté des pompiers non grévistes qu'il faut également saluer. Ils ne sont peut-être pas TAHOERA'A HUIRAATIRA ceux-là ! Je ne sais pas. Si ?... Ils sont TAHOERA'A HUIRAATIRA ?... Non. Oui, ils sont chez nous, oui !

Madame la représentante, nous avons bien compris que la motivation principale de votre question orale était de chercher, je ne sais pour quelle raison personnelle, à mettre la ministre du Tourisme en porte à faux au seul fait que son compagnon, père de son fils, est responsable syndical chez les pompiers des aérodromes du Pays. C'est honteux, c'est mesquin comme attitude. Moi, je ne suggère pas que votre mari, de part ses fonctions au sein de l'Administration du Pays, vous délivrerait des informations à caractère économique alors qu'il est tenu par un devoir de réserve. Je n'irai pas jusque-là !... Je n'irai pas jusque-là !

Je ne fais pas de confusions des genres même si, de temps à autre, je peux avoir des doutes. Ce que j'aurais aimé, c'est que vous-même et votre groupe ayez pris une position publique pour condamner ces grèves et les effets économiques qu'elles engendrent. Vous qui êtes si prompts à dire que tout va mal dans notre pays, vous êtes restés bien silencieux. Peut-être que parce que la situation difficile était de nature à vous satisfaire d'un point de vue politique.

Pour ce qui nous concerne, nous tenons à nouveau à remercier les professionnels du secteur du tourisme pour leur mobilisation au côté de notre ministre du Tourisme, au côté du ministère du Tourisme, qui a assuré la gestion de cette crise. Et leur présence ensemble a atténué au maximum les désagréments occasionnés à nos visiteurs.

Voilà la réponse que je peux apporter, Madame la présidente. Je vous remercie. (*Applaudissements dans la salle.*)

La présidente : Merci, Monsieur le président.

La séance de questions orales — puisque nous n'avions qu'une question ce matin — est terminée.

Avant de passer au point II de notre ordre du jour, à savoir l'« *Examen des rapports* », chers collègues, je vais suspendre la séance pour permettre à tout le monde de pouvoir se rendre juste dans le hall de

notre assemblée pour l'inauguration du Salon de l'artisanat d'art prévu normalement à 10 heures. Après l'inauguration, nous reprendrons nos travaux.

L'inauguration étant prévue à 10 heures, nous allons reprendre à 10 heures 30. Vous avez 30 minutes.

Avant de suspendre, *Monsieur le maire de Fa'a'a.*

M. Oscar Manutahi Temaru : C'est à Fa'a'a que cela s'est produit, donc il est inconcevable que vous ne me donniez pas la parole.

J'ai entendu parler d'« intérêt du pays ». Ce sont de belles paroles. Pour autant, ce n'est pas ce que reflète la situation touristique dans notre pays. Il y a tout d'abord l'aéroport. Tous les touristes passent nécessairement par Fa'a'a. Donc, Fa'a'a est le cœur de ce pays. Or, qui est propriétaire de cet aéroport ? C'est la première question. Puis, nous avons créé une compagnie aérienne pour nous. Qui la dirige et qui la gère ? Ensuite, nous avons acheté des avions. Qui sont les pilotes ? Pour la plupart, ils viennent d'ailleurs. Prenez la majorité des hôtels dans notre pays, qui en sont les propriétaires ? Ils viennent d'ailleurs ! Où est donc l'intérêt de notre pays ? Pour toutes les activités autour des hôtels, comme la pirogue, la plongée sousmarine et autres, qui sont-ils ? Ils viennent d'ailleurs !

Quand allons-nous approfondir la réflexion sur le développement économique de notre pays ? Quant aux bénéfices qu'ils se font, plutôt que de les laisser chez nous, ils les rapatrient chez eux.

Voilà, c'est ce que je voulais dire. Merci, Madame la présidente.

La présidente : Merci, Monsieur le maire de Fa'a'a.

La séance est suspendue.

oOo

Suspendue à 9 heures 34 minutes, la séance est reprise à 10 heures 21 minutes.

oOo

Il est procédé à un changement de présidence.

oOo

PRÉSIDENCE DE Monsieur Marcel Tuihani,
président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET DE LOI DU PAYS

PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT CODE POLYNÉSIEEN DES MARCHÉS PUBLICS,

Rapport n° 15-2017, en date du 3 février 2017, présenté au nom de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes par Monsieur Joseph Ah-Scha

— Cf. annexe —

Le président : Chers collègues, je vous invite à prendre place. Nous allons reprendre nos travaux, en passant notamment au point III de l'ordre du jour, « *Examen des rapports, des projets de délibération* »

et de loi du pays », et en vous invitant à examiner le rapport n° 15-2017 sur le projet de loi du pays portant code polynésien des marchés publics.

J'invite son rapporteur... À moins que le gouvernement souhaite prendre la parole sur un texte important ?... Après le rapporteur, très bien. J'invite son rapporteur Monsieur Joseph Ah-Scha à bien vouloir présenter son rapport. Vous avez la parole, Monsieur le représentant, en invitant encore chaque collègue à bien vouloir prendre place, et en vous invitant à toute l'attention sur le sujet.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Joseph Ah-Scha : Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les représentants *bonjour*.

— Présentation du rapport —

oOo

Au bout de quelques minutes de présentation, le président interrompt le rapporteur en lui demandant d'exposer l'avis du CESC.

oOo

TH

Le président : Monsieur le rapporteur, excusez-moi !... Excusez-moi !... Je ne souhaite pas interrompre le travail de rapporteur que vous faites, ce matin mais essayons de privilégier la discussion dans les meilleurs délais, si vous en convenez. Je vous propose de passer la lecture du rapport en passant aux interventions de chaque groupe politique et en laissant le soin, bien évidemment, au gouvernement de réagir quant aux questions qui seront formulées dans le cadre des interventions des groupes politiques.

Si vous en êtes d'accord, Monsieur le rapporteur, je souhaite vous demander de bien vouloir procéder ainsi. Est-ce que vous êtes d'accord, Monsieur le représentant ?...

M. Joseph Ah-Scha, rapporteur : Oui, Monsieur le président. Dans ce cas, je vais passer directement à la présentation du code des marchés.

Le président : Très bien ! C'est-à-dire ?... Parce que nous sommes justement sur le code des marchés. À moins que je vous invite directement à passer à la conclusion pour que nous puissions passer aux interventions de chaque groupe politique, si vous en êtes d'accord, Monsieur le représentant. N'ayant pas l'intervention du CESC, pouvez-vous peut-être donner lecture de l'avis du CESC, ce qui nous permettra d'avoir en séance, connaissance de l'avis du CESC, Monsieur le représentant ?... À la page 14.

Vous avez la parole.

M. Joseph Ah-Scha, rapporteur : Oui, Monsieur le président.

— suite de la présentation du rapport avec la lecture de l'avis du CESC —

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

Nous ne disposons pas de l'intervention du CESC. Donc, je vous invite à passer directement à la discussion générale. Nous disposons de 60 minutes. L'ordre de passage sera le suivant : première intervention le groupe UPLD, suivi du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA et nous terminerons par le groupe RMA.

J'invite le groupe UPLD... Vous avez la parole, Madame Teura.

M^{me} Justine Teura : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président du gouvernement, *bonjour* ; Monsieur le ministre, *bonjour* ; chers collègues, du public, *bonjour*.

Dans le cadre d'une lettre du 4 mai 2016, le Président de la Polynésie française a transmis à l'assemblée de la Polynésie aux fins d'examen un projet de code polynésien du marché public, la partie loi du pays.

Le gouvernement de la Polynésie indique dans son exposé des motifs que la Polynésie française est compétente pour fixer les règles relatives à la commande publique pour elle-même, ses établissements publics, les communes, leurs groupements et leurs établissements publics dans le respect des principes des valeurs constitutionnelles de liberté d'action, d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures, d'efficacité de la commande publique et de bon emploi des deniers publics.

Il précise que la mise en œuvre de ces principes impose que la collectivité de la Polynésie et les communes de Polynésie disposent d'un nouveau cadre réglementaire avec la nécessité de moderniser les marchés publics et d'unifier les règles applicables à la passation et à l'exécution des marchés publics de la Polynésie, des communes et de leurs démembrements.

C'est ainsi que pour l'élaboration d'un nouveau code polynésien des marchés publics le gouvernement a fait le choix de s'inspirer du code des marchés publics de France issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié.

Quant au CESC, celui-ci a émis un avis favorable au projet de loi du pays avec, cependant, deux remarques importantes portant sur la suppression de la commission consultative des marchés publics sur laquelle le CESC s'est montré réservé et sur le rehaussement du seuil de dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence soit porté de 3 millions de F CFP à 5,5 millions F CFP hors taxe.

Comme les représentants du groupe UPLD l'ont fait à l'issue des débats et de l'examen point par point de ce projet de loi du pays lors de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes du 2 février 2017, le groupe UPLD entend s'abstenir sur le vote de ce projet de loi du pays portant code polynésien des marchés publics.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Madame la représentante, pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA. Vous avez la parole, Madame Vaiho.

M^{me} Gilda Vaiho : Monsieur le président de l'assemblée, *bonjour* ; Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le ministre, chers collègues représentants, cher public, chers représentants de la presse, *bonjour*.

Notre assemblée est invitée aujourd'hui à se prononcer sur le projet de loi du pays qui validera un nouveau code polynésien des marchés publics et qui viendra unifier les règles applicables au Pays, à ses établissements publics, ainsi qu'aux communes, à leurs groupements et à leurs établissements publics.

L'objectif de cette réforme est de définir des règles favorisant à la fois la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, ainsi que des règles permettant d'assurer l'efficacité de la commande publique tout en s'assurant de la bonne utilisation des deniers publics.

Au-delà de l'aspect technique de la matière et de l'édition de normes destinées, comme rappelé en gras dans le rapport, à « *satisfaire à une obligation légale* », ce projet de loi du pays ambitionne de moderniser et surtout d'assouplir certaines règles entourant la commande publique.

Aussi, en résumé, ce projet de code propose, en plus d'unifier les règles applicables à la passation et à l'exécution des marchés publics du Pays et des communes et leurs démembrements, de simplifier les procédures, et notamment d'adapter les règles de publicité, les rendant plus contraignantes pour les marchés au dessus de 15 millions et plus souples pour ceux d'un montant entre 3 et 15 millions. Il est proposé également de permettre une mise en concurrence simplifiée et de disposer d'un formalisme allégé, toujours en fonction du montant du marché.

Enfin, parmi les innovations majeures de ce projet, il est convenu de permettre, dans l'expression des besoins du marché, d'y apposer des préoccupations environnementales, économiques ou de progrès social. Ainsi, au-delà du simple critère de prix, le choix du candidat pourra être orienté en fonction de critères tels que l'engagement écologique du candidat ou le nombre d'embauches espérées.

Sur la définition des seuils des marchés réajustées à la hausse afin d'y apposer un régime moins lourd que celui existant, il a également été rappelé par le SGG, ce, à la demande des communes, qu'il ne serait pas question d'y inclure le coût du fret.

C'est bien ces aspects très concrets qui intéressent les élus de notre hémicycle. N'allons-nous pas, nous compliquer la vie avec cette nouvelle réglementation ? N'allons-nous pas exclure du jeu les petites entreprises et favoriser les grosses ? Pourrons-nous favoriser nos entreprises polynésiennes ? Les communes seront-elles suffisamment informées et formées pour appliquer ces nouvelles normes ? La procédure pourra-t-elle être dématérialisée ? Autant de questionnements qui ont animé nos réunions de travail et permis de clarifier chaque point du projet.

À ce propos, et je pense par mon intervention parler aux noms de tous les membres de notre commission de l'équipement, je souhaitais remercier Madame Valentina Cross pour les différentes réunions de travail qui ont permis la confrontation de tous les points de vue et des échanges intéressants avec les techniciens du SGG. Ces derniers, et je tenais à le souligner, ont toujours répondu à nos interrogations avec la plus grande clarté, démontrant par cela une très bonne maîtrise de leur sujet.

Nous avons pris conscience de l'importance de ce travail de réforme dont la continuité était de poser des règles de la commande publique qui ne soient pas en contradiction avec la norme constitutionnelle, qui soient modernes, souples, qui répondent aux contraintes polynésiennes sans nier les exigences de transparence.

Si nous saluons la démarche et le travail, encore faut-il prévoir sa mise en œuvre pratique ? Un gros travail en effet d'information et de formation reste à mettre en action. Les communes en ont exprimé le besoin et doivent être accompagnées dans cette transition.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Pour le groupe RMA, Madame Aro.

M^{me} Dylma Aro : Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Monsieur le président de l'assemblée, chers collègues, la presse, *bonjour*.

Les objectifs de notre projet de loi du pays relatif au code polynésien des marchés publics sont de deux ordres. Il s'agit, premièrement, de moderniser les marchés publics et, deuxièmement, d'unifier les

règles de passation et d'exécution des marchés publics du Pays, des communes, de leurs établissements publics et groupements.

De larges consultations ont eu lieu auprès de toutes les instances professionnelles et corps administratifs concernés par ces évolutions réglementaires.

Les points clés ou innovants dans ce futur code des marchés publics résident dans plusieurs sources :

- l'introduction de préoccupations sociales ou environnementales ;
- l'inclusion des ÉPIC (établissements industriels et commerciaux) ;
- la délimitation du périmètre précis des besoins ;
- l'introduction de la notion d'accords-cadres qui permet de fixer les termes et conditions de marchés ultérieurs, après publicité et mise en concurrence, en cas d'incertitude sur l'étendue des besoins ;
- la rationalisation et l'optimisation de tout achat public courant et commun aux administrations publiques ;
- le recours possible à une centrale d'achats sous certaines conditions ;
- la réintroduction de la formule des groupements de commande ;
- une plus grande concurrence entre les entreprises par l'allotissement et donc de passation de marchés distincts (Toutefois, la passation d'un marché unique est possible mais doit rester exceptionnelle et doit être surtout justifiée par des contraintes économiques, techniques, financières ou tout simplement fonctionnelles) ;
- l'appréciation en hors taxes du seuil de dispense de procédures fixé à trois millions de XPF pour le Pays et les communes ;
- l'introduction d'un seuil toujours hors taxes de procédure adaptée à partir de 3 millions de XPF et inférieur à 35 millions de XPF pour le pays et inférieur à 20 millions de XPF pour les communes ;
- l'introduction systématique de mesures de publicité et de mise en concurrence pour tout achat supérieur à 3 millions de XPF avec un support de publicité imposé au delà de 15 millions de XPF ;
- l'instauration d'un seuil de procédure formalisé pour tout achat public supérieur ou égale à 35 millions de XPF pour le Pays et 20 millions de XPF pour les communes. L'appel d'offres, la procédure négociée, la procédure de dialogue compétitif et le concours constitueront les procédures formalisées en fonction des cas de figure (L'appel d'offres demeure cependant la procédure de droit commun) ;
- le noyau dur des commissions d'Appels d'Offres est constitué désormais de trois services administratifs référents, le SGG (secrétariat général du gouvernement), la DMRA (direction de la modernisation et des réformes de l'administration) et la DBF (Direction du budget et des finances) ;

Les dispositions de ce projet de loi du pays ne sont pas applicables aux marchés liés aux télécommunications ouvertes à la concurrence (comme la fourniture d'accès internet, par exemple) et aux concours financiers et techniques de l'État pour les besoins de services publics du Pays et aux accords internationaux, hiérarchie des normes oblige.

En conclusion, ce projet de loi du pays a pour but de faire respecter les principes élémentaires de la commande publique quelque soit l'achat public et la nature de sa prestation. L'examen des besoins et

la mise en concurrence systématique pour tout achat public est recommandé ou exigé, et ce, en vue d'obtenir un meilleur rapport-qualité-prix possible.

Ce projet de code polynésien des marchés publics apporte de la clarté dans les schémas de procédure, de la simplification dans les rapports avec les entités privées, de la transparence dans l'exécution de tout marché public. Les règles du jeu des collectivités sont identiques pour l'accès et l'attribution de tout marché public.

C'est un dispositif qui a le mérite d'exister pour privilégier la culture de la mise en concurrence, l'efficacité de toute commande publique, et ce, dans l'intérêt de toute collectivité. Nous ne pouvons donc que soutenir, chers collègues, ce projet de loi du pays qui est satisfaisant aujourd'hui et qui pourra toujours être adapté à la réalité économique changeante par nature car rien n'est immuable dans notre société et surtout quand il s'agit de faire toujours mieux.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

J'invite le gouvernement... Vous avez la parole.

M. Édouard Fritch : Oui, Monsieur le président, merci beaucoup de me donner la parole sur ce sujet qui est important et attendu.

Comme on le rappelait dans le rapport, nous avons pratiquement sur le plan légal dépassé les délais qui nous étaient donnés pour créer notre code des marchés publics.

C'est attendu par les services du Pays mais aussi par les communes de notre collectivité.

Effectivement, je crois que c'est important d'insister sur le fait que, dès que nous avons lancé les travaux préparatoires en janvier 2015, cette réforme a été amorcée et menée dans un esprit d'ouverture avec la volonté de permettre à toutes les parties intéressées au projet — je crois que c'est la première fois que cela est adopté par un gouvernement — de pouvoir s'exprimer sur le projet. Donc, il a été soumis, à compter du mois d'août 2015, à une très très large consultation. Les acteurs institutionnels du Pays (le gouvernement, les services, les établissements publics), l'État, les communes et le SPC. Mais aussi, on ne l'a pas suffisamment dit, le monde professionnel a été consulté. Il s'agit des banques, des chambres syndicales des métiers du bâtiment et du génie civil, de la Paierie de la Polynésie française et de la CPS, naturellement.

Un travail donc d'explication et de sensibilisation aux évolutions règlementaires envisagées a ainsi été mené. Il a permis de procéder à des ajustements nécessaires et de prendre en compte, lorsque cela a été possible les préoccupations exprimées. Vous n'avez pas là le projet initial du gouvernement ; c'est un projet qui a été adapté en fonction des évolutions qui nous ont été proposées par les différents acteurs.

Le 30 mars 2016, comme il l'a été rappelé, le CES a exprimé son avis en faveur de ce projet qui nous a été transmis à l'assemblée le 4 mai 2016. Donc, le contenu du projet est largement décliné dans l'exposé des motifs que vous avez toujours en lecture naturellement. Même si aujourd'hui nous n'avons pas lu tout cet exposé, mais vous l'avez en tous les cas.

Et je vais simplement m'attarder un peu plus, Monsieur le président, sur les objectifs poursuivis et je voudrais avoir un regard un peu différent.

Nous avons beaucoup parlé de service public, des communes, du Pays, mais vous allez voir aussi que du côté des entreprises il y a effectivement aussi avantage aujourd'hui à réformer ce code des marchés publics.

MB

Je voudrais vous rappeler aussi une chose, c'est que, en vertu de notre statut d'autonomie, la Polynésie française est tenue d'élaborer une réglementation garantissant que toutes commandes, dès le premier franc — dès le premier franc ! —, pour des travaux, des fournitures, des services, les communes, ainsi que celles passées par leurs établissements, soient attribuées au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence organisée dans le respect des règles qui sont définies par ce code. Il s'agit de la liberté d'accès, il s'agit de l'égalité de traitement des candidats et de la transparence des procédures. Ces principes doivent permettre de satisfaire les objectifs d'efficacité de la commande publique et du bon emploi, naturellement, — ça a été suffisamment rappelé ici — des deniers publics.

Alors, ces principes, même en l'absence de texte les transposant, doivent être respectés lors des procédures de passation des marchés. Comment ? Alors, cela se traduit tout d'abord par une généralisation des obligations de publicité et de mise en concurrence pour les achats publics des collectivités supérieures à 3 millions de francs. Comme on le sait, c'est le cas des communes par exemple. En deçà, ça fonctionne avec des bons de commande. Et puis, à partir de 3 millions, c'est le principe de la consultation et le principe de la publicité autour des travaux.

Un équilibre entre contraintes procédurales, efficacité de l'achat public et bon emploi des deniers publics a toutefois été recherché et a conduit à l'émergence d'une nouvelle procédure. C'est la fameuse procédure dite adaptée. Bénéficiant d'un formalisme et d'exigences procédurales plus allégés, cette procédure laisse l'acheteur public libre d'apprécier les modalités de mise en concurrence adaptées à l'achat en question, à son projet d'achat. Cette procédure s'appliquera pour les marchés entre 3 et 20 millions de francs hors taxes pour les communes, et 3 et 35 millions de francs pour les marchés publics du Pays.

C'est ce même équilibre qui a conduit à dispenser de cette procédure les achats inférieurs à 3 millions. Considérés comme étant de faible montant, ils restent dispensés de publicité et de mise en concurrence. Pour autant, l'application des principes de la commande publique dès le premier franc impose, même pour ces achats, de respecter quelques règles de bonne gestion en évitant de s'adresser systématiquement à la même entreprise pour préserver le libre et égal accès à la commande publique pour nos acheteurs, pour nos commerçants, nos entreprises.

Ça s'exprime aussi au travers de l'extension des obligations en matière d'information à l'égard des candidats en matière d'organisation, de déroulement de toutes les procédures formalisées, de leur lancement jusqu'à leur terme, et cela vise à préserver donc les mêmes exigences constitutionnelles. Tous les opérateurs participant à une procédure doivent disposer des mêmes informations, être traités de la même façon et concourir selon les mêmes règles de compétition connues de tous. Et vous allez voir que l'unification, derrière, avec les communes, effectivement, va vers cette tendance d'avoir les mêmes règles pour tout le monde lorsqu'on veut accéder aux marchés publics.

Enfin, le renforcement de la composition et du rôle des commissions participe à la même dynamique. Dotées d'attributions consultatives, ces commissions ont vocation à intervenir dans les procédures formalisées, donc ce que l'on appelle communément les appels d'offres. Elles permettent surtout de garantir une certaine collégialité et une plus grande transparence pour la passation des commandes. Donc, ceci nous permet en particulier d'éliminer des candidatures et des offres, de classer des offres régulières présentées par les entreprises. Ça nous laisse, au niveau de cette commission, effectivement, toute possibilité de garantir une transparence pour la passation des commandes.

Le deuxième objectif a été de simplifier les rapports avec les entreprises. Cet objectif a été réalisé grâce à l'unification des règles, comme vous l'avez tous dit ici, applicables à la passation et à l'exécution des marchés publics. Des entreprises se verront donc désormais appliquer un corps de règles identiques pour l'accès et l'attribution de ces marchés. Cette simplification s'inscrit également dans une démarche visant à offrir un cadre plus favorable aux petites entreprises. Je réponds là à une

interpellation de notre intervenant du groupe TAHOERA'A. L'allotissement, c'est-à-dire le découpage des marchés publics en lots accessibles, doit ainsi être la règle pour tous les acheteurs.

La régularisation des dossiers de candidatures, en cas d'oubli dans la production de certaines pièces exigées pour candidater, est autorisée maintenant dans toutes les procédures formalisées. Le formalisme de la double enveloppe, source d'erreurs pour les entreprises peu aguerries aux procédures formalisées, est supprimé. Un droit de préférence est en outre accordé aux artisans à égalité de prix ou à équivalence d'offres. Le régime des avances destiné à faciliter le démarrage des prestations est pérennisé et il est surtout simplifié. Les entreprises pourront donc ainsi bénéficier, à certaines conditions naturellement, d'une avance comprise entre 10 % et 60 % du marché. Ça aussi, c'est important. Ce qui permet effectivement à des petites entreprises et des moyennes entreprises de pouvoir bénéficier d'un soutien financier plus important lors du commencement de leur marché, de leur chantier. Le régime des garanties d'exécution, qui est destiné à couvrir les risques de mauvaise exécution du marché, est également rénové avec la possibilité pour le titulaire d'un marché public de proposer une garantie à première demande sans impact sur sa trésorerie.

Et je vais en finir avec le troisième objectif : moderniser les règles de l'achat public. Le nouveau texte promeut la prise en compte du développement durable, comme vous l'avez noté, de valeur constitutionnelle, dans tous les achats publics. Cette nouvelle obligation introduite en 2015 pour la Polynésie française est confirmée et étendue aux communes de notre pays. Désormais, pour chacun des achats, la collectivité concernée devra rechercher s'il est possible d'intégrer dans la définition des caractéristiques des prestations attendues, dans les modalités d'exécution des prestations (il s'agit des clauses des cahiers des charges), ou pour l'attribution d'un marché (il s'agit du critère de jugement des offres), des exigences sociales ou environnementales, tout en veillant à ce que ces exigences soient adaptées à l'objet du marché et ne soient pas discriminatoires.

J'espère que vous avez relevé là — et je m'adresse essentiellement à nos élus des archipels — que ceci nous permet effectivement, dans le cadre d'attribution d'un marché, d'exiger des entreprises des embauches sur l'île, dans l'archipel concerné. C'est le volet social qui est donc soulevé ici. Ce n'est plus une préférence, c'est une obligation aujourd'hui.

Longtemps réclamé par les communes de la Polynésie en vue de faciliter leurs achats publics, le seuil de procédure formalisée des communes est multiplié par quatre et porté donc à 20 millions. Je sais que certains auraient souhaité aller jusqu'au même seuil du Pays, mais enfin, bon, on verra. Les choses peuvent évoluer. Donc, pour l'heure, il est à 20 millions de francs, permettant à la fois un certain gain de temps pour les personnes chargées de la passation des marchés et surtout un gain financier en allégeant les charges liées à l'organisation des procédures d'appels d'offres dès l'organisation des procédures, notamment pour celles qui concernent la publicité. Les modalités de calcul des seuils sont en outre clarifiées et seront toujours appréciées hors taxes et hors frais de transport.

Parallèlement, outre la procédure adaptée précédemment évoquée, de nouvelles procédures répondant à certains objectifs spécifiques font leur entrée dans le code des communes, comme le dialogue compétitif et le concours. Des procédures qui sont spécifiques, dérivées des procédures formalisées adaptées à la commande de certaines prestations, sont donc aujourd'hui introduites, comme la procédure de conception-réalisation que l'on connaît dans certaines de nos communes aujourd'hui. Donc, c'est une procédure qui est aujourd'hui dans le code des marchés.

L'œuvre de modernisation — il est vrai, quelqu'un l'a soulevé — reste inachevée, puisque la dématérialisation des marchés publics, c'est-à-dire la possibilité de se porter candidat ou de conclure des marchés par voie électronique au travers d'une plate-forme en ligne sur Internet, n'est pas organisée par le texte proposé. L'intégration de telles règles en la matière est en effet subordonnée à l'adoption d'un socle de règles communes aux processus de dématérialisation et à la généralisation du recours aux téléservices, ainsi qu'au déploiement des infrastructures de réseaux sur l'ensemble de notre territoire.

Voilà, Monsieur le président, quelques observations qui vont rejoindre certaines préoccupations ou certaines questions qui ont été posées par nos représentants.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le Président.

Je vous invite à passer à l'examen du projet de loi du pays en appelant simplement les articles — je vous passerai, Monsieur Temaru, la parole —, et ensuite je vous inviterai à débattre avant de passer au vote de chaque article. Monsieur Temaru, vous avez la parole.

M. Oscar Temaru : *Merci, Monsieur le président.*

Avant de prendre la parole, j'aimerais fredonner une chanson qu'a écrite Henri Hiro.

(M. Oscar Temaru se met à chanter.)

*« E poro ana vau (i) Tahiti ē
Ara mai tā'u fenua
'A ti'a mai, 'ua reru tō moe ē
'Ua reru tō moe i teie nei
'Ua reru (i) te hinu o te moni ē
Mea anoano 'ia māna'ona'o ē »*

*(NDT : Je t'adresse ce message à toi Tahiti
Prend garde, toi mon île
Lève-toi, ton sommeil est ténébreux
Ton sommeil est maintenant agité
Il est souillé par l'éclat de l'argent
C'est effrayant d'y penser
(Applaudissements dans la salle.)*

Ce projet de texte qui vise à rectifier et ajuster ces dispositions est une bonne chose en soi. Mais nous sommes encore incapables de faire les vérifications nécessaires afin d'identifier les sociétés qui répondent à ces appels d'offres. Pour les grands travaux, il est clair que les sociétés concernées sont toutes des sociétés étrangères. Nos petites sociétés locales ne se voient confier que des missions de sous-traitants, rien que des miettes. N'est-ce pas ? Voilà où nous en sommes rendus.

Je vais à présent vous parler de cet aéroport. Comment la société ADT a-t-elle été choisie ? Eh bien grâce au droit de souveraineté de l'État : « Voici la société qui dirigera cet aéroport ! ». Nous nous sommes battus pendant 10 ans devant les tribunaux, et aujourd'hui, la justice leur demande de procéder à un nouvel appel d'offre. Cette société va sans aucun doute candidater à nouveau. J'ai exprimé le fond de ma pensée au haut commissaire. Si les choses s'organisent de la sorte, la commune de Fa'a'a refusera de souscrire à la démarche. Nous pouvons très bien, avec le Pays, la commune et la Chambre de commerce, créer une société qui s'occuperait de la gestion de notre aéroport ! Eux viennent avec la CDC, des sociétés et des Banques françaises pour répondre à l'appel d'offre. Vous avez parlé, Monsieur le président, de l'égalité et de l'équité entre les uns et les autres. Je suis tout à fait d'accord. Nous savons tous pertinemment que leur société sera une fois de plus retenue. Les esprits sont souillés par l'éclat de l'argent ! Nous n'avons que faire des intérêts de notre pays et de ceux de notre peuple !

Le fait de modifier et de rectifier cette loi est une bonne chose. C'est une bonne chose car cette loi comportait de nombreuses imperfections et méritait d'être adaptée à la situation de nos archipels. Mais si l'on va un peu plus loin dans la réflexion, on se rend bien compte qu'il s'agit pour certains, une fois encore, de venir gratter un peu d'argent afin d'en ramener toujours plus dans leur pays. Et en

début d'année, on nous sert le sempiternel refrain : « Nos financements en votre faveur s'élèvent à 170 milliards... » Peut-être ! Mais on ne nous dit pas combien d'argent repart là-bas. Ce que l'on nous donne de la main gauche, on nous le reprend de la main droite. Voilà donc les solutions qui pourraient être mises en œuvre... Et je ne vous parle pas des assurances, des banques... N'est-ce pas ? Nous savons très bien comment cela fonctionne. La plupart de leurs salariés viennent de France. Ils viennent travailler ici et ramènent leur argent chez eux. Et je ne vous parle pas des services qui dépendent du haut commissaire, comme l'armée, etc., etc., etc... Si l'on chiffre tout ça, on se rend compte que notre pays est comme ces petits bols que l'on utilise pour jouer au kikiri (NDT : Jeu de dés très présent en Polynésie.) Le bol a beau être secoué, mais les dés ne bougent pas comme si ils avaient été badigeonnés de salive pour rester collés à la table de jeu...

Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Merci !

Le président : **Merci**. Monsieur Temeharo

M René Temeharo : **Merci bien, Monsieur président. Bonjour à tous ici réunis ce matin.**

J'ai été très attentif à l'intervention de notre collègue maire de Fa'a'a, et notamment lorsqu'il nous a invité à aller un peu plus loin dans la réflexion. S'agissant de notre aéroport, on peut effectivement appréhender les choses de la manière dont vous les présentez, mais il y a aussi ce qui se cache derrière l'épineux dossier de la gestion de notre aéroport. À l'époque, avant qu'ADT ne décroche le marché de la gestion notre l'aéroport, nous nous en occupions nous-mêmes par le biais de la SETIL Aéroport. Ce sont nos enfants qui en ont assuré la gestion. Sa gestion avait été confiée à nos élus, et un adjoint au maire de la commune de Fa'a'a de l'époque présidait d'ailleurs le conseil d'administration de la SETIL Aéroport, et nous y siégeons en tant que membres. Nous pouvons donc dire que nous avons également notre part de responsabilité. Nous sommes responsables du fait de n'avoir pas été capables de gérer la SETIL Aéroport. Et c'est ce qui explique la faillite de la société et le fait que nous n'ayons pas à nouveau obtenu le marché de la gestion de l'aéroport. Nous en avons la gestion. Et que s'est-il passé ? Nous n'avons pas été capables de nous en occuper correctement. Nous n'avons pas été capables de définir une stratégie sur le long terme. Et pourtant — c'est comme ça que disent les habitants des Tuamotu — c'était entre nos mains ! Pourquoi ? Eh bien, c'est le temps qui nous le dira. Cela signifie que, finalement, nous voulions bel et bien que la gestion de l'aéroport soit confiée à une société française...

Merci.

M. Oscar Temaru : **Ce n'est pas tout à fait ça ! Cette affaire a été portée devant les tribunaux et ils ont été condamnés. Vous le savez bien. Ne fermons pas les yeux ! Nous pouvons faire des erreurs, ça arrive. Mais si dès que nous faisons une erreur, on nous retire la gestion pour la leur confier, je ne vois pas où est l'intérêt de notre autonomie. Où est l'intérêt ?**

Le président : **Merci**. Monsieur le Président.

M. Édouard Fritch : Non, président, je ne veux pas rentrer dans une polémique. Effectivement, le maire de Fa'a'a revient sur la problématique de la gestion de l'aéroport de Fa'a'a et c'est un souci légitime. Moi, je pense que si j'avais été maire de Fa'a'a, j'aurais effectivement demandé aussi à rentrer dans la société de gestion. Et le comble pour Fa'a'a, c'est que tout le littoral de cette commune est occupé par cet aéroport. Moi, je proposerai que l'on se rencontre effectivement dans le cadre du renouvellement suite à l'appel d'offre de la société de gestion de l'aéroport. Mais, effectivement, il nous faut prendre les choses au sérieux. Comme vous le savez, cette gestion sera attribuée après un appel d'offres, un appel à candidature. Donc, je suis en tous les cas disposé à ce que nous étudions la possibilité pour le Pays, la commune, la CCISM, un certains nombres d'acteurs économiques intéressés et concernés par l'activité de l'aéroport, que nous puissions nous mettre autour d'une table et voir dans quelle mesure nous pourrions prendre à notre charge la gestion de cet aéroport. Je sais que ce ne sera pas facile car c'est l'État qui est propriétaire — ne l'oublions pas — encore de la plate-

forme aéroportuaire de Faa'a, et qui, effectivement, aujourd'hui, possède 51 % des actions de cette société. Donc, je prends très au sérieux cette intervention du maire de Fa'a'a.

Mais, ceci dit, il ne faut pas, à mon avis, être défaitiste dès le départ. Effectivement, on peut se plaindre, et j'en suis peut-être aussi un de ceux-là, qu'aujourd'hui des sociétés extérieures viennent se présenter aux appels à candidature, aux appels d'offres lancés par le pays. J'espère du fond du cœur que nos entreprises sauront faire face, puisqu'effectivement, nous demandons la transparence, nous demandons la vraie concurrence, nous demandons qu'il y ait effectivement, dans cette affaire, une meilleure gestion de nos deniers publics. Donc, il faut que l'on fasse cela de façon intelligente. Et à mon avis, effectivement, cette préparation va commencer par nous mettre tous autour de la table et se mettre d'accord pour l'avenir.

Donc, aujourd'hui, je pense que le maire de Fa'a'a veut aussi faire allusion à ces grandes entreprises qui sont installées localement et qui, pour l'attribution de nos marchés, en sont les premières bénéficiaires, et que nos entreprises locales, nos petites entreprises locales ne sont qu'en permanence des sous-traitants de ces grosses entreprises. Oui, c'est une réalité, Monsieur le maire ! Et je suis d'accord avec vous : il faut effectivement qu'on s'organise autrement. D'où la possibilité — et je l'ai demandé au ministre de l'équipement — d'allotir, de ne pas présenter des lots en bloc. C'est vrai que techniquement c'est beaucoup plus facile, mais je crois qu'il faut laisser aussi à ce niveau-là la chance à toutes les entreprises de pouvoir accéder à ces marchés.

Voilà. Mais l'expérience, comme le rappelle René Temeharo, a fait aussi qu'à un moment donné nous étions les gestionnaires de cet aéroport et que nous n'en avons pas pu assumer en toute responsabilité. Mais bon, comme dit le maire de Fa'a'a, nous ne sommes pas parfaits, on a fait quelques erreurs. Il faut rectifier ces erreurs et essayer de faire mieux à l'avenir, car cet aéroport est aussi important pour nous, pour l'activité économique, et surtout pour l'arrivée de nos touristes chez nous.

Voilà. Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci. Je vais vous inviter à examiner le projet de loi du pays en appelant simplement les articles sans inviter le rapporteur à donner lecture des articles afin, encore une fois, de gagner du temps, considérant que nous avons tous une parfaite connaissance de chaque article. Donc, j'appelle l'article LP 1.

Article LP 1.-

Le président : Y a-t-il des interventions ?... Je mets aux voix l'article LP 1. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 10 abstentions et 47 voix pour.

ADOPTÉ, à mains levées, par 47 voix pour et 10 abstentions.

Article LP 2.-

Le président : L'article LP 2. Y a-t-il des interventions sur l'article LP 2 ?... Même vote pour l'article LP 2 ?...

MÊME VOTE.

Article LP 3.-

Le président : J'appelle ensuite l'article LP 3. S'il n'y a pas d'intervention, même vote pour l'article LP 3 ?...

MÊME VOTE.

Article LP 4.-

Le président : Article LP 4. Même vote pour l'article LP 4.

MÊME VOTE.

Article LP 5.-

Le président : Article LP 5, même vote.

MÊME VOTE.

Article LP 6.-

Le président : Et enfin, l'article LP 6, même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons au scrutin public et j'invite le secrétaire à faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	pour
M ^{me}	Amaru	Patricia	absente, a donné procuration à M ^{me} Juliette Matehau-Nuupure, pour
M ^{me}	Aro	Dylma	pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	absente, a donné procuration à M. René Temeharo, pour
M.	Buillard	Michel	absent, a donné procuration à M. Félix Faatau, pour
M ^{me}	Cross	Valentina	absente, a donné procuration à M ^{me} Éliane Tevahitua, abstention
M.	Drollet	Jacqui	abstention
M.	Faatau	Félix	pour
M.	Flohr	Henri	absent, a donné procuration à M. Charles Fong Loi, pour
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	abstention
M.	Fong Loi	Charles	pour
M ^{me}	Frébault	Joëlle	pour
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	abstention
M.	Geros	Antony	absent, a donné procuration à M ^{me} Chantal Flores-Tahiata, abstention
M.	Graffe	Jacquie	absent, a donné procuration à M ^{me} Sylvana Puhetini, pour
M.	Haumani	Evans	absent, a donné procuration à M. Jean Temauri, pour
M.	Ienfa	Jules	pour
M ^{me}	Iriti	Teura	absente, a donné procuration à M ^{me} Loïs Salmon-Amaru, pour
M.	Jordan	Rudolph	pour
M.	Leboucher	Michel	pour
M.	Laurey	Nuihau	pour
M ^{me}	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	absent, a donné procuration à M ^{me} Minarii Galenon, abstention

M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	absente, a donné procuration à M ^{me} Gilda Vaiho, pour
M ^{me}	Maraea	Emma	pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M ^{me}	Merceron	Armelle	pour
M.	Moutame	Thomas	absent, a donné procuration à M ^{me} Yolande Viriamu, pour
M.	Perez	Antonio	pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	pour
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	pour
M.	Raioha	Jacques	pour
M ^{me}	Richeton	Monique	absente, a donné procuration à M ^{me} Élise Vanaa, pour
M.	Riveta	Frédéric	absent, a donné procuration à M. John Toromona, pour
M ^{me}	Sachet	Isabelle	pour
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	pour
M.	Schyle	Philip	absent, a donné procuration à M ^{me} Béatrice Lucas, pour
M.	Taae	Putai'i	pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	absente, a donné procuration à M ^{me} Joëlle Frébault, pour
M ^{me}	Tata	Jeanine	absente, a donné procuration à M. Joseph Ah-Scha, pour
M ^{me}	Teahe	Teapehu	pour
M.	Temaru	Oscar Manutahi	absent, a donné procuration à M. Jacqui Drollet, abstention
M.	Temaui	Jean	pour
M.	Temeharo	René	pour
M.	Teriitahi	Moehau	pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	pour
M ^{me}	Teura	Justine	abstention
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	abstention
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiava	Richard	absent, a donné procuration à M ^{me} Justine Teura, abstention
M.	Tuihani	Marcel	pour
M.	Tumahai	Ronald	absent, a donné procuration à M. Antonio Perez, pour
M ^{me}	Turquem	Sandrine	pour
M ^{me}	Vaiho	Gilda	pour
M ^{me}	Vanaa	Élise	pour
M ^{me}	Viriamu	Yolande	pour

Le président : La loi du pays est adoptée par 47 voix pour et 10 abstentions.

ADOPTÉE, au scrutin public, par 47 voix pour et 10 abstentions.

oOo

APPROBATION DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE POUR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, LE GOUVERNEMENT DES ÎLES COOK, LE GOUVERNEMENT DE NIUE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DES

SAMOA, CONCERNANT LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DU SYSTÈME DE CÂBLE LIÉ AU PROJET MANATUA DE CONNECTIVITÉ DE POLYNÉSIE

Rapport n° 43-2017 du 10 mai 2017, présenté au nom de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat, par Mesdames les représentantes Béatrice Lucas et Teapehu Teaha.

— Cf. annexe —

Le président : Je vous invite à passer au rapport 43-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation de l'Accord entre le gouvernement de la République française pour la Polynésie française, le gouvernement des îles Cook, le gouvernement de Niue et le gouvernement de l'État Indépendant des Samoa, concernant la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du système de câble lié au projet Manatua de connectivité de Polynésie française. J'invite Madame Béatrice Lucas à bien vouloir présenter son rapport.

M^{me} Béatrice Lucas, rapporteure : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le ministre, le public, la presse, chers représentants, *bonjour*.

— Présentation du rapport —

VM

Le président : Merci, Madame la représentante.

Nous disposons, à nouveau, de 60 minutes pour la discussion générale. L'ordre de passage des groupes politiques est le suivant : en premier, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, suivi du RMA et nous terminerons par l'intervention du groupe UPLD.

J'invite le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA... Monsieur Temauri.

M. Jean Temauri : Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le Président du gouvernement, Monsieur le ministre, chers collègues, *bonjour*.

Quelque mois après son nomination au sein du convoité « Forum du Pacifique », la Polynésie française s'ancre, une fois de plus, dans sa région par le présent accord. C'est un bel accord, initié en février 2016, qui nous est proposé de valider aujourd'hui. Un accord qui, en effet, permet, comme lors de la COP 21, de nous affirmer en tant qu'acteur omniprésent dans la région Pacifique.

Être présent dans les relations internationales, c'est un chemin parfois semé d'embuche, l'UPLD en sait quelque chose. Encore aujourd'hui, les dispositions de notre statut d'autonomie de 2004, statut que nous savons tous perfectible, nous impose de solliciter l'aval de l'État pour la conclusion d'une convention internationale.

Aussi, nous est-il demandé de valider cette proposition qui permettra de lier la Polynésie avec les îles Cook, Niue et les Samoa, dans un projet de câble sous-marin baptisé « Manatua ». « Manatua » ou l'esprit du large, est le nom choisi pour désigner ce câble de fibre optique qui viendra en soutien au câble domestique Honotua.

La connexion Internet, ou l'interconnexion entre nos centaines d'îles et le reste du monde s'était toujours fait *via* des liaisons satellites. Depuis que Honotua existe, une révolution a été enclenchée, celle du numérique, du Internet haut-débit, de l'interactivité, du *e-commerce*, du *e-business*, de la *e-administration*, etc.

Nous devenons plus exigeants avec notre connexion. Plus impatient aussi. Combien de plaintes d'utilisateurs mécontents affluent en effet auprès des opérateurs pour dénoncer la lenteur d'Internet.

Améliorer davantage cette connexion, sécuriser notre câble Honotua, c'est là tout l'enjeu de ce projet d'accord.

Après Hawaii, nous voilà tourné vers la Nouvelle-Zélande pour un câble qui devrait passer par Rarotoa, Niue et Samoa. Cet accord comprendra ainsi la désignation des opérateurs par les gouvernements respectifs, le rôle de ces opérateurs, la gouvernance du projet, les principes de la procédure d'appel d'offres et le droit applicable aux contrats. Seul bémol, cet accord ne comporte pas de chiffrage sauf un montant annoncé dans le rapport de 6 milliards répartis entre les quatre partenaires. Ma question : quelle sera cette répartition ? Nous n'en savons rien. Qui des quatre partenaires participera le plus ? Nous n'en savons rien.

C'est pour cela que nous émettons une réserve quant à la position de notre groupe, un vote d'abstention.

Je vous remercie, chers collègues, chers amis, de votre attention. *Merci*.

Le président : *Merci*, Monsieur le représentant.

Pour le groupe RMA, Madame Teahe

M^{me} Teahe Teapehu : *Merci*, Monsieur le président. Monsieur le Président du Pays, *Monsieur le ministre*, chers collègues, *bonjour*.

Depuis 2010, le câble sous-marin Honotua a révolutionné l'Internet mais aussi la téléphonie et la télévision ; le « tout numérique » a radicalement transformé le paysage polynésien, et cela pour toujours.

Cet accord intergouvernemental pour la construction du câble Manatua, câble Internet reliant Samoa et Tahiti avec des branches sur les Îles de Niue, Rarotonga, Aitutaki et Bora Bora, permettra de sécuriser le câble domestique Honotua. Cette sécurisation est devenue vitale pour notre économie numérique et permettra d'éviter des pannes comme celle du 14 juillet 2015 où la Polynésie a connu un *blackout*. La critique de la population a été surtout forte sur le manque de communication face à cette panne.

Ce câble sera long de 14 000 km, il sera équipé de trois paires de fibre et aura une capacité de transmission de 30 Terabit/s, soit l'équivalent du téléchargement de 700 DVD à la seconde. Il s'agit avant tout de la solution la plus économique pour la Polynésie française car les 6 milliards de francs que coûtera ce projet sont répartis sur l'ensemble des partenaires.

Ce projet est à mettre en relation avec un autre projet du gouvernement qui est de celui de la mise en place du câble sous-marin reliant Tahiti à certaines Îles des Tuamotu et des Marquises. Il consistera à raccorder :

– par câbles sous-marins, l'île de Tahiti :

- aux Îles Marquises (Nuku Hiva et Hiva Oa),
- à certaines Îles des Tuamotu (Rangiroa, Manihi, Takarua, Arutua, Fakarava, Kaukura, Makemo et Hao) ;

– par réseaux de faisceaux hertziens, à partir de :

- Nuku Hiva : Ua Pou et Ua Huka,
- Hiva Oa : Tahuata, l'île de Fatu Hiva faisant l'objet d'une étude spécifique,
- Rangiroa : Tikehau,
- Manihi : Ahe,
- Takarua : Takapoto,
- Arutua : Kaukura,
- Fakarava : Fa'a'ite,

- Hao : Amanu.

Ce projet devrait réduire la fracture numérique entre Tahiti et certaines îles des archipels des Tuamotu et des Marquises. Fracture numérique car les archipels éloignés ne bénéficient pas des mêmes offres Internet que les îles reliées au câble sous-marin. Les îles qui ne seront pas reliées par câble verront leur connexion s'améliorer de manière significative. En effet, le flux du réseau satellitaire sera redirigé vers ces îles et donc renforcé afin de permettre une meilleure connexion.

Le vote du présent projet de délibération permettra enfin de désenclaver nos archipels sur le plan numérique. C'est ainsi, mes chers collègues, que je vous demande un vote unanime pour ce projet de délibération tout comme cela a été le cas en commission intérieure.

Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Pour le groupe UPLD, Madame Teura.

M^{me} Justine Teura : Merci, Monsieur le président.

Le groupe UPLD maintiendra son vote favorable de commission législative afin, bien sûr, de soutenir ce projet Manatua dont le premier objectif est de sécuriser notre câble Honotua international comme domestique afin de ne plus avoir à passer par une connexion satellitaire en cas de problème.

Nous constatons donc que ce projet nous ancre mieux dans notre environnement régional puisque cet accord ou consortium nous lie aux îles Cook, aux îles Niue et aux îles Samoa. Cet accord a pour objet, je le rappelle, de déterminer les conditions de conception, de construction, d'exploitation et de maintenance d'un système unique de câble sous-marin à haut-débit reliant les parties et leurs opérateurs de télécommunications, en l'occurrence l'OPT pour la Polynésie française, Avaroa câble pour les îles Cook, Télécom Niue pour Niue et Samoa Submarine pour Samoa.

Cependant, il est regrettable que le Président de la Polynésie française soit obligé de demander l'autorisation à l'État français pour signer cet accord alors même que la France ne va pas participer financièrement à ce projet.

D'ailleurs, l'autre inconnu de taille est le prix final de ce projet, estimé à environ 6 milliards de francs. L'appel d'offres va être lancé mi-juin. Il y a généralement quatre à cinq mois de procédure d'appel d'offres, à l'issue desquels le choix du constructeur est fait. Et donc, nous saurons le coût de Manatua à ce moment-là.

Nous connaissons également la répartition du financement entre les différentes parties. La Polynésie française devrait prendre en charge la moitié environ du coût total du projet, soit environ 3 milliards de francs. Le plan de financement sera alors dévoilé par prise en charge par l'OPT sur fonds propres, prêts nécessaires, etc. La question est donc de savoir si la facture Internet n'augmentera pas. Il y aura aussi 18 mois de travaux avant la mise en service prévue début 2019.

Les possibilités du développement des activités numériques deviendraient alors réelles. Comme Monsieur Hars, chef du projet Manatua de l'OPT l'a expliqué, c'est plus un accord politique de liaison qu'un accord coercitif.

Le ministère reviendra donc obtenir notre aval pour le développement des fonds nécessaires à l'issue de l'appel d'offres.

Dans l'attente, nous votons donc favorablement pour cet accord de liaison.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Monsieur le Président.

M. Édouard Fritch : Oui, Monsieur le président, je voudrais remercier tous les intervenants.

Je pense que, effectivement, les réponses ont été données en commission sur les différentes questions qui sont pendantes et qui sont normales. Je comprends tout à fait que l'assemblée ait besoin de savoir rapidement quel serait le montant de l'investissement. Il vous a été donné : 6 milliards de francs. C'est effectivement un montant maximum de cet investissement. La Polynésie française, en fonction du développement de ce câble, on vous l'a expliqué, en nue ou sur un chemin beaucoup plus direct, sa participation va varier entre 50 et 60 %. Et je vous rappelle ici quand même que... Bon, je suis en train de voir dans quelle mesure la Polynésie française pourrait participer. L'investissement, aujourd'hui, est assuré directement et entièrement par l'OPT.

D'où la question subsidiaire qui est posée en permanence : est-ce qu'il y aura une répercussion sur la facture d'Internet ? J'ai envie de vous dire que si c'est l'OPT seul qui paie, oui. Parce que, derrière Manatua, vous le savez et c'est imminent, nous sommes aussi en train de lancer le projet de Natitua dont parlait la rapporteure tantôt qui est ce câble qui montera de Tahiti *via* les Tuamotu jusqu'aux Marquises et qui devrait, là aussi, multiplier par 10 ou par 20 les capacités mises à disposition de nos populations qui, aujourd'hui, effectivement ne sont pas contentes des capacités dont elles bénéficient. Et le fait que l'on développe ce câble va libérer quelques capacités qui nous permettront de mieux couvrir les Australes, par exemple, qui sont nullement touchés par le développement de ces câbles. Donc, voilà.

Dans un premier temps, nous sommes dans la conception, ici. Il fallait que nous signions un accord avec ces pays. Et effectivement, comme vient de le dire la représentante de l'UPLD, c'est encourageant, mais ce n'est pas seulement pour cette affaire. Je pense que, dans les années à venir, nos enfants auront sûrement d'autres projets à développer avec le milieu environnant du Pacifique, avec les autres pays du Pacifique.

Mais, je voudrais vous dire que ce n'est pas tout à fait une autorisation de l'État que j'ai demandée. Je voulais simplement et en particulier savoir si les accords signés avec Samoa, avec les îles Cook n'allaient pas en quelque sorte entacher d'autres conventions qui auraient pu être signées par l'État français. J'étais disposé à le signer sans... l'accord... Ce n'est pas un accord. Mais, je pense que pour les bonnes relations que nous souhaitons entretenir avec l'État, il était normal que nous les consultations avant de signer cet accord. Donc, on en est là.

Enfin ! j'ai envie de dire. Enfin ! Nous allons sécuriser Honotua. Ce câble est posé que pour cette raison. Nous participons avec la Nouvelle-Zélande parce que nous allons participer à hauteur de 3 milliards, 3,5 milliards. S'il fallait boucler Honotua, comme il était question à un moment donné, par un câble qui allait monter jusqu'au Chili, c'était 13, 14 milliards d'investissement ! Peut-être à partager avec le gouvernement Chilien ?! Mais, partager avec le gouvernement Chilien, c'est 6 ou 7 milliards. Et j'ai voulu, dans ce cadre-là, favoriser et prioriser le câble intérieur Natitua car, effectivement, les Tuamotu comme les Marquises ont besoin d'être sur le net pour développer leurs archipels, le tourisme, la vente de perles, enfin, c'est le net aujourd'hui qui est l'outil spécialisé pour cela. Donc, en voulant favoriser Natitua qui va nous coûter 6 à 7 milliards, et ça c'est notre affaire à nous, il était bon que nous sécurisions Honotua avant puisque, si le développement du numérique ne se fait pas chez nous comme on l'attendait, c'est aussi parce que notre câble n'était pas sécurisé.

Aujourd'hui, je pense que c'est une ouverture qui s'offre à nous. Je remercie et je veux remercier le ministre des Affaires étrangères de Nouvelle-Zélande, Mc Cully, qui, effectivement, en voulant faire plaisir à nos amis de Rarotonga, avait mis en place ce projet. Mais ce projet aurait pu ne pas se

continuer jusqu'à la Polynésie française. Il aurait pu se continuer uniquement à partir d'Auckland sur les Samoa ou sur des amis qui sont beaucoup plus proches d'eux. Et là, ils ont accepté effectivement de nous mettre dans la boucle, ce qui va nous coûter la moitié du coût de l'investissement, s'il fallait que l'on y ait tout seul. Voilà.

Merci en tous les cas pour votre confiance. Je pense que vous avez raison effectivement de voter pour. Et j'espère que le TAHOERA'A va changer d'avis. Merci.

Le président : Merci, Monsieur le Président.

Madame Merceron.

M^{me} Armelle Merceron : Merci, Monsieur le président.

Moi, je voudrais féliciter et même qu'on applaudisse le Président du gouvernement et son gouvernement (*Applaudissements dans la salle.*) parce que, indépendamment de tout parti pris politique, je pense que tout le monde doit reconnaître que c'est quand même pour le futur — et comme vous le disiez, Monsieur le Président, pour nos enfants — un lien extrêmement fort avec le reste du monde et, surtout, avec nos frères et sœurs du Pacifique. C'est vraiment un lien matériel et concret au-delà de l'océan. Donc, merci, Monsieur le Président, d'avoir mené à bien cette affaire de façon simple mais efficace.

Le président : Merci.

Monsieur Temauri, ensuite Monsieur Drollet.

M. Jean Temauri : *Merci*, président.

Je tiens à remercier le Président pour les explications qu'il a apportées concernant ce projet qui facilitera la vie des uns et des autres dans les atolls et dans les îles. Une seule inquiétude subsiste ; c'est ce qui m'a poussé à poser la question de savoir à combien s'élève la participation financière de chacun des pays partenaires. Mis à part ce point, c'est un projet qui est vraiment intéressant pour les populations de nos îles éloignées puisque cela leur permettra de s'organiser et de mettre en place des projets avec plus de facilité. Voilà, je voulais juste demander par rapport à la répartition des 6 milliards. Voilà tout, Monsieur le président. Merci.

M. Jacqui Drollet : *Bonjour, Monsieur le Président et merci de votre présence.*

Je viens d'entendre que Natitua est le nom qui a été donné à ce lien qui nous reliera aux Tuamotu et aux Marquises. Alors, cela m'inquiète quelque peu parce qu'il existe des noms spécifiques aux Tuamotu ou aux Marquises que l'on peut retrouver dans des légendes locales et que l'on pourrait utiliser. Je n'aime pas trop l'utilisation du terme « nati », voyez-vous ? Ceci pour demander si le nom de ce lien a été arrêté ou s'il est encore possible de faire des propositions. Ce qui est important c'est de mettre en évidence le fait qu'il s'agit d'un lien avec les Tuamotu ou les Marquises.

IL

Je fais simplement cette remarque parce que, sauf à m'y tromper, ce câble devrait s'arrêter à Hiti'a'ā. C'est un endroit qui est bien, qui est magnifique malgré les soucis par rapport aux finances et aux magouilles financières. La question est de savoir s'il n'est pas possible, puisqu'il s'agit d'un terrain de quelques hectares, d'encourager les industries de pointe à s'y installer. Je n'irai pas jusqu'à parler de Silicon valley, n'est-ce pas, mais on pourrait inciter des entreprises à s'y installer puisque le terrain est prêt à être exploité et à créer des emplois. On pourrait les aider dans ce sens. Car, il faut savoir que le câble qui sera installé n'est qu'un câble ; ce qui est intéressant, c'est ce que nous allons mettre à l'intérieur ; et ça, ce sera pour nos enfants et leurs entreprises. Ne serait-il pas possible — et

c'est une question que je vous pose (NDT, Monsieur le Président) — d'encourager également l'Office des Postes et Télécommunications à héberger les industries de pointe ? Car, pour l'instant, il est question de construire uniquement des hangars pour le stockage de câbles que nous avons stockés à Hawaï pour Honotua. Si l'on pouvait ne pas se limiter à l'installation de hangars de stockage... Il est vrai que cela reviendra moins cher que de louer le hangar à Hawaï mais ne pourrait-on pas réfléchir à un moyen pour encourager nos entreprises et nos jeunes à installer leur structure à Hiti'a'ā. Hiti'a'ā et Hiti'a'ā ō te rā pourront ainsi se faire un petit pécule aussi, n'est-ce pas ? Donc, l'idée serait qu'il y ait également une petite rentrée d'argent pour Hiti'a'ā ō te rā pour pouvoir améliorer notre situation. Car, si nous avons chez nous l'énergie hydraulique, il n'en demeure pas moins que très peu d'argent tombe dans les caisses de Hiti'a'ā ō te rā, si ce n'est rien du tout. Ici, bien que concerné par Honotua et Natitua, Hiti'a'ā ō te rā ne gagnera aucun pécule.

Donc, je vous demande s'il n'est pas possible, un, de revoir le nom dudit câble et, deux, d'encourager quelques entreprises, comme les start-up, à s'installer à cet endroit. Nous pourrions faire des efforts à ce niveau-là et donc faire un lien avec ce projet. Merci.

Je vote pour ce projet, pas pour le nom mais pour les moyens qu'il offrira aux entreprises. Merci.

Le président : Merci.

M. Édouard Fritch : *Merci*, président. Je voudrais remercier les intervenants.

Sur le nom de ce câble qui desservirait les Tuamotu et les Marquises, effectivement on peut prendre un nom *dont la consonance rappellera les Tuamotu*. Les Marquisiens vont nous faire la tête. Parce qu'on en a parlé je crois une fois avec votre représentante ici qui me proposait « Honihonitua ». « Honihonitua » ! *Et moi de lui répondre que cela risque de... (Réactions dans la salle.) Exactement !*

Nous avons opté effectivement, Monsieur le représentant, pour « Natitua » parce que, effectivement, « Nati »... Pfff ! Je ne sais pas, on peut en reparler. On peut en reparler. Mais c'est vrai, tout peut être... C'est comme « Manatua ». « Manatua » a été adopté naturellement... Cela a été un peu plus facile parce que les Rarotongiens comme les Samoa ont une linguistique très proche de la nôtre, et le mot « mana » représente toujours quelque chose de fort pour eux. Donc, cela a été effectivement plus simple. Voilà. Mais on peut en parler.

Sur les aménagements, vous avez tout dit, Monsieur le représentant. Effectivement, il y a un projet de stockage qui est prévu sur place, et une partie des terrains reste disponible.

Ce que j'ai envie de vous dire, et je regrette que notre maire de Fa'a'ā ne soit pas là : moi, j'œuvrerai de façon à ce que ces terrains, et en tous les cas la partie qui restera... Je crois qu'il en restera la moitié. Nous sommes prêts à mettre à disposition de nos entreprises. Si nous avons des entreprises locales qui veulent se lancer, qui veulent faire du stockage ou qui veulent faire... enfin ! tout ce qui est possible. Nous, on est complètement ouvert à discuter avec eux de façon à ce que l'on puisse faciliter l'installation de ces entreprises à Hiti'a'ā. Et je comprends tout à fait le souci du maire délégué qui, naturellement, est à la recherche de finances comme on l'est à Pira'e, comme on l'est à Fa'a'ā, comme on l'est dans toutes les communes. Mais aujourd'hui, et c'est en réponse aussi à la question qui a été posée par le maire de Fa'a'ā, nos entreprises locales ne prennent pas assez d'initiative. Elles ne sont pas assez audacieuses alors que je puis vous dire que la situation générale de nos entreprises locales, financières en particulier, va en s'améliorant. Je ne fais que répéter ce que nous dit l'IEOM, ce que nous dit l'Institut de la statistique. Mais on a quand même l'impression, encore, que ces entreprises continuent à thésauriser ou essayent d'avoir encore une meilleure santé... Mais, la situation des entreprises va bien. Donc, il faut effectivement qu'elles fassent le pas maintenant et qu'elles investissent dans notre pays.

Voilà, pour répondre à votre demande. Et puis, qui était intervenu déjà ?... Il n'y a pas d'autres questions. Voilà. C'est tout, Monsieur le président. Merci.

Le président : Merci. Une dernière intervention, Monsieur Drollet.

M. Jacqui Drollet : *Monsieur le Président, merci pour la réponse que vous avez apportée. Mais je pense qu'il ne faut pas laisser les entreprises construire les structures. Ne serait-il pas possible que l'Office des Postes et Télécommunication ou alors le Pays construise les structures pour, ensuite, les mettre en location, comme cela a été fait à Tipaeru'i ou à Taravao ? Il faudrait pouvoir fixer un prix très intéressant pendant les deux premières années pour permettre le lancement de ces entreprises. Ce n'est pas à elles à construire mais à nous pour, ensuite, mettre en location. Cela permettra d'attirer les uns et les autres dans ce projet. Vous comprenez ?... Telle est donc ma position.*

Le président : Merci. Nous passons à l'examen du rapport, en invitant Madame le rapporteur de donner lecture de l'article 1^{er}.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : Je mets aux voix. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Je vous remercie. Article 2.

Article 2.-

Le président : Même vote pour l'article 2.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote.

MÊME VOTE.

Le président : La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Je vous propose, chers collègues, une suspension de séance, en vous invitant à reprendre nos travaux à 13 heures 30 minutes. Je vous souhaite un bon appétit.

oOo

Suspendue à 12 heures 6 minutes, la séance est reprise à 13 heures 41 minutes.

oOo

PROJET DE LOI DU PAYS RELATIF À LA CHARTE DE L'ÉDUCATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport n° 25-2017 en date du 16 mars 2017, présenté au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports par Mesdames Béatrice Lucas et Isabelle Sachet

— Cf. annexe —

Le président : Bien, chers amis, je vous invite à prendre place. Nos collègues nous rejoindront au fur et à mesure. En remerciant, naturellement Madame la ministre de l'Éducation d'être présente cet après-midi.

Je vous invite dès à présent à examiner le rapport n° 25-2017 sur le projet de loi du pays relatif à la Charte de l'éducation de la Polynésie française. J'invite le rapporteur du dossier relatif à la Charte de l'éducation à bien vouloir le présenter. Vous avez la parole, Madame la représentante.

M^{me} Béatrice Lucas, rapporteure : Merci, Monsieur le président. Bonjour, Madame le ministre. Bon après-midi à tout le monde.

— Présentation du rapport —

Le président : Merci, Madame la représentante.

Avant de passer à l'examen du texte, et notamment aux interventions des uns et des autres, permettez-moi simplement de garder en mémoire, les représentants qui nous ont quittés il y a 15 ans, jour pour jour, en les personnes de Monsieur Boris Léontieff et d'Arsène. Gardons ceci en mémoire et, à titre personnel, je souhaite avoir une pensée particulière au plus jeune représentant de l'époque, Arsène, car nous avons été sur le même banc de l'école, puisque nous étions en même classe en 6^e, et j'étais très fier lorsque j'ai constaté son entrée au sein de cet hémicycle. Et c'était en tous les cas le plus jeune de cette époque. Donc, gardons tout simplement tout ceci en mémoire. Merci.

Chers collègues, nous n'aurons pas le privilège d'avoir le CESC parmi nous, donc je vous invite à passer tout de suite à la discussion générale sur le projet qui nous est soumis, en invitant tout d'abord l'intervention de l'UPLD, suivie de celle du TAHOERA'A HUIRAATIRA et de celle du groupe RMA.

Pour ce qui est de l'UPLD, Madame Galenon.

M^{me} Chantal Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président.

Madame la ministre *bonjour*. Vos collaborateurs, Mesdames et Messieurs du public, les internautes, journalistes, bien sûr chers collègues, *bonjour* tout le monde.

Cet après-midi, on nous propose ce projet de loi relatif à la charte de l'éducation, et je trouve encore dommage parce que, une fois de plus, nous votons cette charte de l'éducation alors qu'en juillet, on avait choisi un mauvais support légal, c'est-à-dire une délibération et, un an plus tard, nous rectifions le tir avec cette loi du pays.

En commission, le ministère nous a laissé entendre que nous ne pouvions pas passer par le biais de la charte de l'éducation pour formaliser la promotion de nos langues polynésiennes. En bref, la charte évoque le plurilinguisme mais comme une coquille vide au final, si on ne peut pas écrire que le *reo* (*NDT, langues polynésiennes*) est une langue obligatoire, dans le premier degré notamment.

Je rappelle que lors d'une commission de l'éducation, j'avais insisté pour que le *reo* (*NDT, langues polynésiennes*) soit aussi langue d'enseignement, et ne pas se contenter du *reo* (*NDT, langues polynésiennes*) comme langue enseignée. C'est dommage car des enseignants plus expérimentés en *reo* (*NDT, langues polynésiennes*) auraient pu exercer librement dans leur classe.

À quoi sert donc cette Charte au final ? Si c'est pour satisfaire une harmonisation législative sans élément nouveau pour nos enfants, les parents ou les enseignants, le groupe UPLD s'abstiendra dans son vote global.

Madame la ministre, lors d'une commission de l'éducation, nous a détaillé que les efforts entrepris pour valoriser cette langue, notamment en 6^e et en 5^e, il est vrai qu'en primaire et maternelle, une certification est en train d'être mise en place pour que les cinq heures de *reo* (*NDT, langues polynésiennes*) deviennent un jour possibilité. Il est important de se dépêcher puisque cette valorisation devienne plus qu'urgente avant que la régression du *reo* (*NDT, langues polynésiennes*) ne soit irréversible. Les écoles POM ont fait leur preuve même si cela n'a pas été facile. Il faut absolument rester sur cette lancée.

Et, dernièrement, nous avons eu la projection du dessin animé Moana, Vaiana, de Disney en tahitien dans nos écoles et, bien sûr, des projections publiques qui ont été appréciées par notre population. D'ailleurs, nous avons tous entendu les témoignages positifs après les différentes projections, aussi bien à Tahiti que dans les îles. C'est une vague de fierté qui s'empare actuellement de nos enfants et enseignants. Il faut absolument en profiter. Je souhaite ici, rendre hommage à Papa Mape de Moorea, aujourd'hui décédé, et à Madame Hinano Murphy pour cette belle initiative.

Lors d'une commission, Madame la ministre, nous a également détaillé son dispositif MLDS sur le décrochage scolaire. Le groupe UPLD applaudit ses efforts, notamment basés sur le projet Te Manuia, prenant l'identité culturelle polynésienne comme levier et proposant de développer un sentiment d'appartenance ancrée dans son histoire et sa culture, de retrouver des repères et un sentiment de valeur de soi par la prise de conscience de ses talents et de ses ressources.

Un projet qui a abouti à la présentation d'un spectacle au Heiva des écoles à la Maison de la Culture. Et c'est très louable. Mais il faut aller plus loin. Il faut dorénavant éviter que nous ne soyons que des danseurs tatoués et de belles danseuses. Notre culture ne saurait se réduire à cela. Il faut absolument renouer avec le *Matari'i i ni'a, le matari'i i raro*, faire de la pirogue à voile après avoir appris le chemin des étoiles. Voici d'autres moyens de renouer avec notre culture. Ici aussi, Disney nous a donné un coup de main avec le dessin animé Vaiana afin d'intéresser nos enfants à cette partie de leur culture avec, bien sûr, nos langues, socle fondamental de notre identité.

Cependant, si le dispositif MLDS permettra de remettre sur les rails quelques jeunes, le problème reste entier. Le décrochage prend racine dans des programmes non adaptés à nos enfants, à une trop grande partie de nos enfants. Faut-il encore rappeler que la Polynésie française détient le record du niveau d'éducation le plus bas parmi les départements et collectivités d'Outre-mer de France, selon le rapport Urvoas. Le taux de décrochage scolaire en collèges et lycées est évalué à 30 %. Le rapport de performance 2011-2015 reprend le triste chiffre de l'illettrisme dans notre pays, entre 38 et 42 % de jeunes illettrés repérés lors des journées défense et citoyenneté contre 10 % en métropole.

Lorsque nous aurons enfin nos propres programmes, et non plus des copiés-collés de métropole, nous aurons beaucoup moins de décrocheurs. Lorsque nous aurons développé une véritable économie qui donnera un emploi permanent aux parents, nous n'aurons plus besoin du MLDS car il n'y aura plus de décrocheurs. Les familles polynésiennes, majoritairement défavorisées, puisque 50,67 % des familles relèvent de professions et catégories sociales professionnelles défavorisées. Ce n'est donc pas avec des CAE que l'on réglera ce problème ! Pauvreté et décrochage sont intimement liés, même si ce n'est pas une fatalité.

Cette loi du pays reprend également à l'article LP 27 ma proposition de loi sur la médiation qui avait recueilli le vote favorable unanime de la commission de l'éducation, il fait aussi son apparition lors de ce texte présenté aujourd'hui. Je vous remercie, Madame la ministre, pour ce rajout car il était important de parler aussi de violence dans nos établissements scolaires. Important car c'est hélas la réalité de notre éducation aujourd'hui, à l'image du monde même. La violence des adultes cause la violence des enfants, et c'est pertinent de l'avoir rajoutée à cette charte modifiée.

Donc, nous voterons cet article et certains autres mais, comme je l'ai dit, de manière générale, nous nous abstenons car nous pensons que cette charte ne prend pas en compte toutes les spécificités sociales et culturelles des enfants de notre *pays* et il y a encore beaucoup à faire.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA ?... Monsieur Leboucher.

TH

M. Michel Leboucher : Merci. Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Madame la ministre, chers collègues représentants, cher public, *bonjour*.

Nous sommes invités aujourd'hui à approuver le projet de loi du pays relatif à la charte de l'éducation de la Polynésie française, texte ô combien essentiel pour l'avenir de notre jeunesse, l'avenir de nos élèves et l'avenir de notre population.

Depuis plusieurs mois alors que des experts et autres spécialistes de l'éducation locale, élaborent en secret ces deux textes essentiels pour l'avenir de nos enfants, de nos jeunes, de nos populations, que sont la charte de l'éducation et la convention État/Pays sur l'éducation, le TAHOERA'A HUIRAATIRA s'est fait le chantre de la défense de nos spécificités éducatives en dénonçant l'immixtion de l'État dans notre système éducatif polynésien. Pire encore, c'est l'incapacité de votre gouvernement à proposer de réelles solutions alternatives à des programmes nationaux inadaptés que nous avons dénoncée. Mais nos voix sont restées sans écoute, sans écho.

Par ailleurs, le texte qui nous est proposé aujourd'hui est en fait le copier-coller de la délibération de juillet 2016 que vous avez approuvée, chers collègues du RMA, sauf bien entendu des points importants qui ont été rajoutés et qui viennent d'être cités par ma collègue Chantal : « le décrochage scolaire », « la médiation scolaire » « la lutte contre l'absentéisme » et d'autres points, on va dire, empruntés à l'éducation nationale qui sont importants à notre sens. Mais il fallait que cette charte passe dans les plus brefs délais, à l'époque. La convention devait être signée par la ministre de l'Éducation nationale ; noblesse oblige, je dirai.

Aujourd'hui, il faut « ériger » ce texte en loi du pays ? Je cite pour cela notre rapporteur « *Le fait de conférer à cette charte une portée législative est d'autant plus appuyée qu'elle est reconnue par l'État dans la convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État* ». C'est habilement mené. En fait, nous savons tous que la convention citée s'appuie sur la loi du pays, charte de l'éducation de 2011, et non sur une simple délibération. Il fallait donc absolument rectifier le tir. Mais aujourd'hui le gouvernement national tant choyé n'est plus.

Voilà, Monsieur le président, pour la forme. Je voudrais intervenir maintenant sur le fond, Madame la ministre.

Nous avons régulièrement dénoncé la suppression de l'orientation après la 5^{ème}. La conséquence est que, aujourd'hui, les CÉTAD, tels que nous les voyons auparavant, fondent comme neige au soleil. Les professeurs affectés dans ces structures et filières sont en pleine détresse, leur profil ne correspondent plus aux filières CPAP que vous avez créés (certificat polynésien d'aptitudes professionnels), soi-disant agréés par le registre national des certifications professionnels. Je veux bien le croire. Ce sont aujourd'hui plus du tiers des professeurs des CÉTAD qui doivent soit se recycler, soit changer d'affectation, parfois même des Tuamotu à Tahiti, avec femme et enfants. Vous trouvez ça normal ?

Tout le monde sait d'ailleurs que c'est l'application *stricto sensu* des dispositifs nationaux que nous avons encore une fois dénoncés, surtout lorsque l'on touche aux compétences du Pays (les cycles, le socle de compétence, les programmes). C'est donc cette application qui est à l'origine du texte que nous étudions aujourd'hui. Le collège unique tant voulu par le gouvernement de gauche va certainement être remis en cause par le nouveau gouvernement qui vient d'être nommé. Je n'y mettrai

pas ma main au feu mais il y a de grandes chances. Que ferons-nous alors dans notre charte ? Faudra-t-il l'adapter au nouveau programme de l'éducation, notamment concernant le second degré ?

Enfin, et je terminerai là-dessus, il a été dit à plusieurs reprises que la réforme nationale du collège ne s'appliquait pas en Polynésie française ; ça sera chose faite aujourd'hui puisque la grande partie de cette réforme va être intégrée à notre charte de l'éducation. C'est ce que nous allons contester aujourd'hui. Monsieur le président, Madame la ministre.

Aussi, pour toutes ces raisons, vous comprendrez que nous ne pouvons pas approuver ce texte. Le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA votera donc contre l'ensemble de cette loi du pays.

Je vous remercie de votre attention. *Je vous remercie de votre attention.*

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Pour le groupe RMA, Madame Sachet.

M^{me} Isabelle Sachet : Merci. Monsieur le président, Madame la ministre, bonjour ; chers collègues, mes salutations de l'après-midi.

Comme nous l'avons dit ici-même lors de l'examen du budget du Pays en décembre dernier, l'année 2016 a été rythmée par les textes qui posent les grandes lignes de notre politique éducative.

Avec une enveloppe budgétaire de plus de 8,6 milliards de francs votée et dévolue à la mission enseignement, cette année 2017 doit ainsi concrétiser ces grands principes avec, en ligne de mire, la lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme, tout en intégrant les parents dans l'école (on ne le dira jamais assez) comme partenaires de la réussite de leurs enfants.

En juillet dernier, nous avons approuvé un projet de délibération qui venait actualiser la charte de l'éducation que nous avons votée à l'unanimité en 2011. Aujourd'hui, nous inscrivons cette charte de l'éducation dans le marbre d'une loi du pays ; ce qui, comme nous l'a expliqué le rapporteur, lui confère une portée législative et nous donne la possibilité d'apporter des modifications et des précisions en ce qui concerne notamment l'absentéisme, le décrochage scolaire et la médiation scolaire.

La mise en œuvre d'actions médiatrices sera organisée en interne par chaque établissement. Des formations dispensées par l'association Médiation Service sont déjà et seront encore proposées sur la base du volontariat aux enseignants, aux agents de l'équipe pédagogique, aux maîtres d'internat et même aux élèves. Cela permettra d'offrir des outils pour réveiller, face à nos difficultés, la responsabilité personnelle mais aussi collective afin de rassurer et d'encourager les uns et les autres au rétablissement de relations de qualité. Il est certain que l'action médiatrice, outil de communication et de résolution des conflits par la négociation entre les partis, permettra de sécuriser au mieux et de sanctuariser ce lieu de vie et d'apprentissage qu'est l'école.

Je voudrais maintenant tordre définitivement le coup à l'idée, martelée encore et encore, selon laquelle nos CÉTAD vont fermer. C'est faux ! C'est de la désinformation qui a pour conséquence d'inquiéter inutilement les enseignants et les parents. Et cela va finir par vider complètement ces structures. Madame la ministre l'a dit et répété : non seulement elle est dans la continuité de ce qu'a fait son prédécesseur mais il est hors de question de supprimer les CÉTAD, autrement dit l'orientation post-5^{ème}.

Comme elle nous l'a rappelé en commission, lorsqu'elle est arrivée au ministère, elle a pris connaissance d'une enquête commandée par son prédécesseur auprès des entreprises concernant la valeur du diplôme des CÉTAD. Qu'en est-il ressorti ? Et bien que ce diplôme ne valait rien dans le monde du travail ! Partant de ce constat, il a donc bien fallu réviser notre copie afin de faire en sorte que le cursus de ces élèves en CÉTAD ne soit ni une voie de garage, ni une fin en soi. En ce sens, on donne aujourd'hui à ces élèves la possibilité de poursuivre leurs études après le CÉTAD en proposant

de nouveaux diplômes, comme le certificat polynésien d'aptitude professionnelle (niveau 5, autrement dit niveau CAP). Pour ce faire, il a donc fallu décaler cette orientation après la 3^{ème} au lieu de la post 5^{ème}. Autrement dit et pour être parfaitement claire, le niveau de la post 3^{ème} a été relevé mais les orientations post 5^{ème} pour les élèves en difficulté scolaire n'ont pas été annulées pour autant puisqu'il existe en effet des 4^{ème} et des 3^{ème} adaptées avec des modules pré-professionnels. La seule différence est d'ordre purement sémantique puisque cela ne s'appelle plus CÉTAD. Car, à l'issue de ces 4^{ème} et 3^{ème} adaptées, ces élèves pourront passer le DNB et intégrer ensuite, s'ils le souhaitent, les CÉTAD « nouvelle formule » qui ont pour avantage, comme vous le savez, d'être implantés dans les îles. Une formation professionnelle leur sera ainsi dispensée « à domicile », si j'ose dire, puisqu'ils pourront rester dans leurs îles alors que jusqu'à présent, après la 3^{ème}, ils étaient obligés de venir sur Tahiti.

Comme l'a souligné ma collègue Armelle Merceron, il serait par ailleurs judicieux de développer dès la fin du collège le lien entre le choix d'orientation de l'élève par rapport à son projet de vie et la perspective pour lui de trouver un emploi dans son île d'origine.

Voilà, chers collègues, les points sur lesquels je souhaitais insister et je vous invite à adopter ce projet de loi du pays.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante. J'invite le gouvernement... Madame la ministre.

M^{me} Nicole Fareata-Sanquer : Merci, Monsieur le président. Chers représentants, *bonjour*.

Je vais essayer de répondre à vos interrogations.

Tout d'abord, Madame la représentante Chantal Galenon, pour moi, revenir parler du plurilinguisme aujourd'hui est un faux débat. Lorsque l'on vient me dire qu'en fin de compte on oublie de préciser dans cette nouvelle loi du pays que le *reo* (*NDT, langues polynésiennes*) doit être une langue enseignée, je voudrais juste vous rappeler l'article 57 de la loi statutaire de 2004 qui précise justement que « [...] *La langue tahitienne est un élément fondamental de l'identité culturelle...* », « [...] *Le français, le tahitien, le marquisien, le paumotu et le mangarevien sont les langues de la Polynésie française* » et surtout que « [...] *La langue tahitienne est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et primaires, dans les établissements du second degré et dans les établissements d'enseignement supérieur.* » Comme vous pouvez le voir, nous n'avons pas besoin de le préciser puisque la loi statutaire nous confirme déjà ce fait là. Donc, c'est réellement un faux débat qu'on vient exposer pour voter contre cette loi du pays.

Par contre, je voudrais vous rassurer et vous dire que le dispositif des 5 heures est toujours existant et même qu'il se multiplie ; par conséquent, je n'impose rien, ce sont les équipes pédagogiques qui en font la demande. Et quand on instaure un dispositif de 5 heures par semaine, il faut non seulement que les enseignants aient la capacité de le faire mais surtout qu'il y ait une continuité suivant les différents cycles.

Ensuite, vous avez pris un très bel exemple : le film de Moana. Sachez que, aujourd'hui, on n'en a pas vraiment fait la pub mais je tiens à apporter quelques précisions sur ce film là. Sans le partenariat de l'éducation, ce film n'aurait pas pu exister puisque Hinano Murphy avait besoin de rendre évidemment la production de cette traduction en *reo* (*NDT, langues polynésiennes*) totalement gratuite. C'est ce que donc le ministère de l'Éducation a fait en mettant à disposition de l'équipe Disney — et d'ailleurs, c'est la convention que nous avons signée et, comme vous le savez, tout devait être secret mais vous m'interrogez quand même sur ce sujet — du studio et de toute l'équipe technique pour réaliser ce film... qui a été faite par le ministère de l'Éducation ; d'où la mise à disposition des 600 DVD pour, évidemment, nos écoles.

Donc, je pense que venir poser le problème du plurilinguisme qui n'est pas précisé c'est vraiment quelque chose qui relèverait presque de la mauvaise foi. Parce que si, depuis deux ans et demi le ministère de l'Éducation a réellement fait vivre cet apprentissage de nos langues et de notre culture à travers nos programmes... D'ailleurs, vous avez siégé au comité de l'éducation qui a validé les nouveaux programmes que nous avons instaurés depuis la rentrée 2016. Qui y a-t-il dans ces programmes ? Tout simplement, à partir de la maternelle, comment enseigner les matières fondamentales dans notre langue. Dès la maternelle !

Alors, là aussi, je réponds à Monsieur Leboucher qui vient nous dire qu'il va voter contre cette loi du pays. Je tiens simplement à vous dire que si on profite bien de notre statut d'autonomie c'est bien dans l'éducation parce que depuis deux ans et demi nous avons pu rendre obligatoire l'apprentissage du *reo* (NDT, langues polynésiennes) en 6^{ème}, nous avons pu mettre en valeur toutes nos spécificités avec l'accompagnement de l'État. C'est l'État qui nous accompagne justement dans la mise en œuvre de toutes nos spécificités dès la classe de la maternelle. C'est un coût que nous n'assumons pas. Dois-je vous le rappeler ? Tous nos enseignants, toute la formation des enseignants est assumée par l'État. Et, en plus, la Polynésie française arrive à intégrer ces spécificités. J'ai eu l'occasion de rencontrer il n'y a pas plus tard qu'il y a un mois la responsable de l'éducation à Hawaï et Monsieur Naimoa. Vous savez ce qu'ils nous ont dit de notre système éducatif ? Qu'on avait bien de la chance parce que l'apprentissage de leur culture et de leur langue à Hawaï ne se faisait que dans les écoles privées alors que, nous, nous les inscrivons dans nos programmes, nous les rendons obligatoires dans nos écoles publiques. Et tout ça, ça ne coûte rien à la Polynésie française, tout est payé par l'État. Donc venir me dire ça aujourd'hui... ! Pour moi, c'est de la mauvaise foi.

Mauvaise foi aussi que je constate sur les différents chiffres cités par ma collègue Chantal Galenon. Pourtant, je suis venue ici, plusieurs fois, contester les chiffres qui figurent aujourd'hui dans le rapport des inspecteurs généraux, notamment le 30 % de décrochage scolaire. Je suis venue vous dire que, dans mes statistiques, j'ai 1 000 à 1 200 décrocheurs par an sur une population de 23 000 décrocheurs, soit un pourcentage de 4 %. Je l'ai même dit à la télé. Mais, apparemment, les rapports qui viennent de la métropole vous intéressent plus que ce que j'écris dans mes rapports à moi et surtout dans l'évaluation de la politique éducative.

Soit ! Vous faites des constats mais quelles propositions, vous, vous apportez à la lutte contre le décrochage scolaire ? Aujourd'hui, c'est vraiment devenu un axe prioritaire de la politique éducative de ce pays. Au moins, on constate les chiffres. Mais que proposons-nous ? Qu'est-ce que nous avons à proposer ? Et pourtant, je l'ai expliqué à plusieurs reprises. Ici, nous travaillons en amont du décrochage scolaire c'est-à-dire qu'il y a des équipes qui sont rémunérées grâce à des indemnités pour s'occuper des absentéistes, pour s'occuper de ceux qui sont en très grande difficulté scolaire. Donc, un travail en amont. Ensuite, pour les décrochages scolaires, qu'est-ce que nous avons mis en place ? La mission de lutte contre le décrochage scolaire. Aujourd'hui, tous les jeunes qui veulent reprendre leurs études sont accueillis à l'école de la seconde chance de Pira'e. C'est ça, la différence entre vous et nous. Vous ne cessez de constater. Mais que proposez-vous ?

Et notamment les CÉTAD ! Monsieur Leboucher, vous n'avez encore toujours pas compris quel intérêt nous avons de réformer les CÉTAD. Mais je remercie Madame Sachet de vous l'avoir, pour la énième fois, réexpliqué. En plus, vous jugez cette loi du pays comme un copier-coller. Un copier-coller, certes... Et c'est là où je ne vous comprends pas parce que c'est bien un copier-coller de la loi de 2011 que vous avez tous votée à l'unanimité. Et aujourd'hui, je viens compléter ça en confirmant des dispositifs pour l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire, la médiation scolaire, c'est-à-dire que je viens rendre éligible ce texte qui n'était qu'une annexe d'un projet de délibération, et vous votez contre.

La charte de l'éducation en 2011 ce n'est pas nous qui l'avons écrit. Nous avons en effet repris les principes de base et nous sommes venus compléter pour donner des dispositifs, pour donner des outils à nos chefs d'établissement, à nos directeurs d'école pour intervenir sur le terrain et vous venez vous opposer à cette loi de pays ?! Je ne comprends pas. Franchement, je ne comprends pas. Et pourtant, je

l'ai expliqué et expliqué. C'est pour ça que je dis que c'est de la mauvaise foi voire faire de l'éducation un sujet politique.

Ensuite, vous êtes visionnaire, Monsieur Leboucher, en prévoyant déjà ce que Monsieur Macron compte faire : supprimer la réforme des collèges. Laissons faire le temps au temps ! Nous, nous avons cette autonomie d'adapter ou pas les réformes, d'adapter ou pas les programmes. Donc, l'avenir nous le dira. En tous les cas, sachez que les futurs parlementaires défendront bien la Polynésie française et n'iront pas justement dire le contraire de ce que la Polynésie française veut faire.

Les familles défavorisées, là aussi, je retiens... Évidemment, on ne s'occupe pas des enfants des familles défavorisées ! La mise en place des REP+, l'ouverture de l'internat le week-end, tout ça... Mais non ! Soit vous ne voulez pas l'entendre soit vous persistez à vivre dans le passé. Depuis deux ans et demi, il y a énormément de choses qui ont été faites dans l'intérêt de l'élève polynésien. Quand vous venez me parler, Monsieur Leboucher, des CÉTAD ; moi, l'intérêt ce n'est pas le personnel, c'est l'intérêt de l'élève polynésien. Continuer à ouvrir des structures qui amènent juste l'enfant à 16 ans pour ne plus qu'on ne s'en occupe, même si le diplôme n'est pas reconnu, même s'il ne s'insère pas, mais il faut maintenir les postes. Non, Monsieur Leboucher ! Ce n'est pas comme ça que je vois l'éducation.

Quand vous dites que des professeurs, il y a eu des postes en moins. Oui, il y a eu des postes en moins, mais nous avons regardé qui émargeait sur ces postes. Ce sont des remises à disposition. Ils sont rentrés en métropole et nous n'avons pas renouvelé le recrutement. Ça aussi, il faut le préciser. Mais, entre nous, mon intérêt en tant que ministre de l'Éducation c'est le parcours de l'élève. Qu'est-ce qu'on lui propose afin qu'il puisse s'insérer dans la vie active, qu'il puisse choisir son orientation ? Pas pour maintenir du personnel en place ! Voilà, Monsieur Leboucher, c'est toute la différence qu'il peut y avoir entre nous.

Les effets positifs de la réforme, vous pouvez au moins saluer... au moins saluer... à moins que vous ne l'ayez pas lue, cette réforme. Mais quel intérêt a été pour nous de la mettre en place cette réforme ? C'est de pouvoir enfin rendre le *reo mā'ohi* (NDT, langues polynésiennes) obligatoire en 6^{ème} et le proposer en langue vivante 2 dès la 5^{ème}. Ça a été aussi de s'intéresser à ces élèves en difficulté et de ne plus procéder par une pédagogie classique, c'est-à-dire : on va, on fait son cours magistral et on s'en va. Non ! La réforme des collèges impose aux équipes pédagogiques de travailler en équipe, en interdisciplinarité, dans l'intérêt de l'élève. Et là, si vous faites un bilan de la réforme du collège, c'est tout simplement que parmi tous ces EPI qui ont été mis en place, vous savez quel est le thème qui revient le plus souvent ? La culture polynésienne... qu'on arrive à travailler en interdisciplinarité. Voilà.

Donc, je m'arrêterai là et puis j'attendrai vos prochaines questions. Merci beaucoup. (*Applaudissements dans la salle.*) En tous les cas je remercie le groupe TAPURA HUIRAATIRA de réellement avoir un intérêt pour les enfants de ce pays. Merci beaucoup. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Madame la ministre. Nous allons procéder comme précédemment, c'est-à-dire que l'on ne donnera pas lecture des articles, et il y en a beaucoup. J'appellerai simplement les articles les uns après les autres, en invitant bien sûr les uns et les autres à réagir en cas de besoin.

J'appelle l'article LP 1.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : Ceux qui ont des interventions... Monsieur Leboucher rapidement, ensuite Madame Galenon.

Que votre intervention, s'il vous plait, concerne l'article que j'appelle afin de rester cohérent avec l'examen de la loi du pays. Donc, nous sommes sur les dispositions générales.

Monsieur Leboucher, vous avez la parole.

M. Michel Leboucher : Oui, sur les dispositions générales et donc sur l'article LP 1, nous allons nous abstenir sur un certain nombre d'articles.

Je voulais un peu réagir aussi en disant que notre groupe, le TAHOERA'A, est aussi soucieux de l'intérêt des élèves. Je voulais vivement profiter pour répondre à Madame la ministre, bien entendu. Bon !

Ceci étant dit, nous avons peut-être une vision différente de cette formation des jeunes, c'est pour cela que des textes, des articles qui vont nous être proposés, nous allons nous abstenir, certains articles nous allons voter contre pour rester dans une logique que nous défendons déjà depuis plusieurs mois. Je crois quand on parle de « mauvaise foi » il faut également se rappeler que ce n'est pas d'aujourd'hui que nous contestons un certain nombre de choses et ça a été le cas il y a quelque mois et donc on est à l'aboutissement aujourd'hui d'une grande réflexion et je crois qu'il est important que chacun puisse donner son avis et donner sa position.

Voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci. Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Oui, merci.

Je voulais vous remercier, Madame la ministre, pour vos réponses. Mais permettez-moi quand même de vous faire quelques remarques puisque vous avez bien souligné l'article 57 de la loi organique concernant la place du *reo* (*NDT, langues polynésiennes*) dans notre société.

Qu'est-ce qui vous a empêché d'écrire ça quelque part dans les dispositions générales, par exemple, pour qu'on respecte justement cet article 57 ? Quand vous nous dites que c'est un « faux débat », je ne suis pas d'accord puisque l'on sait, vous l'avez même souligné, que vous avez fait des efforts jusqu'en 6^{ème} et 5^{ème} et que vous avez mis en place cette notion de certification du *reo* (*NDT, langues polynésiennes*). Et je trouve que c'est bien, c'est tout à votre avantage.

Je voulais aussi que vous m'excusiez parce que c'est vrai que je l'ignorais. Bon, on savait que vous aviez un petit partenariat avec Vaiana et je voulais vous féliciter. Il faut aussi reconnaître quand on commet une erreur, d'accord ?

Et là où je souhaitais aussi dire concernant l'intérêt... Lorsque vous dites que vous avez signifié que, nous, par rapport à la charte qui a été votée à l'unanimité en 2011, je voulais quand même vous dire que cette charte est modifiée aujourd'hui. Ce n'est plus tout à fait la même charte de 2011. Donc, permettez-nous de nous abstenir sur certains points. On ne peut pas accepter tout ce que vous voulez nous imposer. Excusez-nous si on a aussi notre liberté de réfléchir et de voter !

Voilà. Merci.

Le président : Merci. Est-ce que Madame la ministre souhaite répondre ?... Non... Merci.

Je mets aux voix l'article LP 1. Qui est pour ?... 31 voix pour. Qui s'abstient ?... 24 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 24 abstentions.

Le président : J'appelle l'article LP 2.

Article LP 2.-

Le président : Y a-t-il des interventions sur l'article LP 2 ?... Je mets aux voix l'article LP 2. Même vote pour l'article LP 2 ? Je mets aux voix l'article LP 2. Qui est pour ?... 39 voix pour. Qui s'abstient ?... Excusez-moi. Je remets aux voix l'article LP 2. Qui est pour ? 31 voix pour. Qui s'abstient ?... 24 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 24 abstentions.

Le président : J'appelle l'article LP 3.

Article LP 3.-

Le président : S'il n'y a pas d'intervention sur l'article LP 3, même vote pour l'article LP 3 ?

MÊME VOTE.

Le président : Très bien. Article LP 4.

Article LP 4.-

Le président : S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix l'article LP 4. Même vote ?... Qui est pour l'article LP 4 ?... 39 voix pour. Qui s'abstient ?... 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 1 abstentions.

Le président : Article LP 5.

Article LP 5.-

Le président : Pas d'intervention ?... Qui est pour l'article LP 5 ?... 31 voix pour. Qui s'abstient ?... 24 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 24 abstentions.

Le président : Article LP 6.

Article LP 6.-

Le président : Même vote pour l'article LP 6 ?... Même vote pour l'article LP 6.

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article LP 7.

Article LP 7.-

Le président : Même vote pour l'article LP 7 ?... 39 voix pour. 16 abstentions ?... 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Nous passons à l'article LP 8.

Article LP 8.-

Le président : Qui est pour l'article LP 8 ?... 39 voix pour. Qui s'abstient ?... 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Article LP 9.

Article LP 9.-

Le président : Même vote pour l'article LP 9 ?... Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Article LP 10.

Article LP 10.-

Le président : Même vote pour l'article LP 10 : 39 voix pour et 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Nous passons à l'article LP 11.

Article LP 11.-

Le président : Même vote pour l'article LP 11. Donc, 39 voix pour et 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Article LP 12.

Article LP 12.-

Le président : Même vote pour l'article LP 12.

MÊME VOTE.

Le président : Très bien. Nous passons à l'article LP 13.

Article LP 13.-

Le président : Même vote ?... Excusez-moi ! Je remets aux voix. Qui est pour ?... 39 voix pour. Qui s'abstient ?... Qui est contre ?... 16 voix contre pour l'article LP 13.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 voix contre.

Le président : Nous passons à l'article LP 14.

MB

Article LP 14.-

Le président : Nous passons à l'article LP 14. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix l'article LP 14. Qui est pour ?... 31 voix pour. Qui s'abstient ?... 24 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 24 abstentions.

Article LP 15.-

Le président : Nous passons à l'article LP 15. Même vote ?... Vous êtes pour. Donc, 39 voix pour, 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Article LP 16.-

Le président : Article LP 16. Même vote pour l'article LP 16.

MÊME VOTE.

Article LP 17.-

Le président : Nous passons à l'article LP 17. Je mets aux voix : 31 voix pour, 8 abstentions et 16 contre.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour, 16 voix contre et 8 abstentions.

Article LP 18.-

Le président : Nous passons à l'article LP 18. Je mets aux voix l'article LP 18. Qui est pour ?... 31 voix pour. Qui s'abstient ?... 24 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 24 abstentions.

Article LP 19.-

Le président : Article LP 19, même vote. Vous êtes pour. Donc, 39 voix pour et 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Article LP 20.-

Le président : Article LP 20. Même vote pour l'article LP 20 ?... 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Article LP 21.-

Le président : Article LP 21. Même vote pour l'article 21 ?... Même vote : 16 abstentions et 39 voix pour.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Article LP 22.-

Le président : Article LP 22. 31 voix pour. Abstention ?... 24 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 24 abstentions.

Article LP 23.-

Le président : Nous passons à l'article LP 23. Même vote pour l'article LP 23 ?... 24. Ah, vous êtes pour, excusez-moi ! Donc, nous passons à 39 voix pour et 16 abstentions pour l'article 23.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Article LP 24.-

Le président : Article 24. Même vote : 39 voix pour et 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Article LP 25.-

Le président : Article 25. Même vote pour l'article 25.

MÊME VOTE.

Article LP 26.-

Le président : Article 26. Même vote.

MÊME VOTE.

Article LP 27.-

Le président : Nous passons à l'article 27 et nous avons un amendement. Je demande à Madame la ministre de bien vouloir présenter son amendement.

M^{me} Nicole Faraeta-Sanquer : Merci, Monsieur le président. Amendement modifiant l'article LP 27 du projet de loi du pays relatif à la Charte de l'éducation de la Polynésie française. L'article LP 27 du projet de loi du pays est modifié comme suit :

Médiation : agir contre les violences. Pour permettre à l'école de maintenir un climat scolaire propice à la réussite scolaire de tous les élèves et pour prévenir au mieux la violence en milieu scolaire, le directeur d'école, du centre ou le chef d'établissement, lorsqu'il est saisi d'un litige, peut recourir à une personne qui serait en charge de la médiation, pour entendre les parties et confronter leurs points de vue afin de leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

Le reste sans changement.

Donc, la seule modification consiste dans le remplacement de la formulation : « ...à une tierce personne, le médiateur... » par : « à une personne qui serait en charge de la médiation... ».

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la ministre. S'il n'y a pas d'intervention sur l'amendement, je mets aux voix l'amendement. Qui est pour l'amendement ?... 39 voix pour. Qui s'abstient ?... 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Je mets aux voix l'article LP 27 amendé. Même vote ?... Même vote.

MÊME VOTE.

Article LP 28.-

Le président : Nous passons à l'article 28. Qui est pour l'article 28 ?... 31 voix pour. Qui s'abstient ?... 24 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 24 abstentions.

Article LP 29.-

Le président : Article 29. Même vote ?... Même vote pour l'article 29.

MÊME VOTE.

Article LP 30.-

Le président : Article 30. Pour ?... 39 voix pour, 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Article LP 31.-

Le président : Nous passons à l'article 31. Même vote pour l'article 31 : 39 voix pour et 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Article LP 32.-

Le président : Article 32. Même vote pour l'article 32, 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Article LP 33.-

Le président : Article 33. Même vote pour l'article 33.

MÊME VOTE.

Article LP 34.-

Le président : Article 34. Même vote pour l'article 34, avec 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Article LP 35.-

Le président : Article 35, 31 voix pour et 24 abstentions ?... 24 abstentions ?... abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 24 abstentions.

Article LP 36.-

Le président : Article LP 36. Même vote, 24 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 24 abstentions.

Article LP 37.-

Le président : Article LP 37. Même vote.

MÊME VOTE.

Article LP 38.-

Le président : Article LP 38. Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Et nous en avons fini. L'article LP 38, vous êtes pour ?... Bon, article LP 38, 39 voix pour et 16 abstentions ?... 16 abstentions. Très bien.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Nous passons au scrutin public en invitant le secrétaire général à faire l'appel des représentants. Merci.

M^{me} Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	pour
M ^{me}	Amaru	Patricia	absente, a donné procuration à M ^{me} Juliette Matehau-Nuupure, contre
M ^{me}	Aro	Dylma	pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	absent, a donné procuration à M. Teriitahi Moehau, pour
M ^{me}	Cross	Valentina	absente, a donné procuration à M ^{me} Éliane Tevahitua, abstention
M.	Drollet	Jacqui	absent
M.	Faatau	Félix	pour
M.	Flohr	Henri	absent, a donné procuration à M. Charles Fong Loi, pour
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	abstention
M.	Fong Loi	Charles	pour
M ^{me}	Frébault	Joëlle	pour
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	abstention
M.	Geros	Antony	absent, a donné procuration à M ^{me} Chantal Flores-Tahiata, abstention
M.	Graffe	Jacquie	absent, a donné procuration à M ^{me} Sylvana Puhetini, pour
M.	Haumani	Evans	absent, a donné procuration à M. Jean Temauri, contre
M.	Ienfa	Jules	pour
M ^{me}	Iriti	Teura	absente, a donné procuration à M ^{me} Loïs Salmon-Amaru, contre
M.	Jordan	Rudolph	absent, a donné procuration à M. Laurey Nuihau, pour
M.	Leboucher	Michel	contre
M.	Laurey	Nuihau	pour

M ^{me} M.	Lucas Maamaatuaiahutapu	Béatrice Victor	pour absent, a donné procuration à M ^{me} Minarii Galenon, abstention
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	absente, a donné procuration à M ^{me} Gilda Vaiho, contre
M ^{me}	Maraea	Emma	absente, a donné procuration à M ^{me} Lana Tetuanui, pour
M ^{me} M ^{me} M.	Matehau-Nuupure Merceron Moutame	Juliette Armelle Thomas	contre absente, a donné procuration à M. Jules Ienfa, pour absent, a donné procuration à M ^{me} Yolande Viriamu, contre
M. M ^{me}	Perez Perry-Friedman	Antonio Vaiata	pour absente, a donné procuration à M ^{me} Sandrine Turquem, contre
M ^{me} M.	Puhetini Raioha	Sylvana Jacques	pour absent, a donné procuration à M ^{me} Teaha Teapehu, pour
M ^{me}	Richeton	Monique	absente, a donné procuration à M ^{me} Élise Vanaa, contre
M.	Riveta	Frédéric	absent, a donné procuration à M. John Toromona, pour
M ^{me} M ^{me} M.	Sachet Salmon-Amaru Schyle	Isabelle Loïs Philip	pour pour contre absent, a donné procuration à M ^{me} Lucas Béatrice, pour
M.	Taae	Putai'i	absent, a donné procuration à M ^{me} Aro Dylma, pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	absente, a donné procuration à M ^{me} Frébault Joëlle, pour
M ^{me}	Tata	Jeanine	absente, a donné procuration à M. Joseph Ah-Scha, pour
M ^{me} M. M. M. M. M. M ^{me} M ^{me} M ^{me} M.	Teaha Temaru Temaui Temeharo Teriitahi Tetuanui Teura Tevahitua Tong Sang	Teapehu Oscar Manutahi Jean René Moehau Lana Justine Éliane Gaston	pour pour absent contre pour pour pour pour abstention abstention absent, a donné procuration à M ^{me} Sachet Isabelle, pour
M. M.	Toromona Tuheiava	John Richard	pour absent, a donné procuration à M ^{me} Justine Teura, abstention
M. M.	Tuihani Tumahai	Marcel Ronald	contre absent, a donné procuration à M. Perez Antonio, pour
M ^{me} M ^{me} M ^{me} M ^{me}	Turquem Vaiho Vanaa Viriamu	Sandrine Gilda Élise Yolande	contre contre contre contre

Le président : La loi du pays est adoptée par 31 voix pour, 8 abstentions et 16 contre.

ADOPTÉE, au scrutin public, par 31 voix pour, 16 voix contre et 8 abstentions.

oOo

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2016-97 APF DU 13 OCTOBRE 2016 PORTANT
CRÉATION DU DISPOSITIF D'AIDE À LA CONNEXION DES ENTREPRISES - ACE EN
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport n° 44-2017 du 10 mai 2017, présenté au nom de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat, par Monsieur le représentant Jacques Raioha.

— Cf. annexe —

Le président : Chers amis, nous poursuivons nos travaux en vous invitant à examiner le rapport n° 44-2017 relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2016-97 APF du 13 octobre 2016 portant création du dispositif d'aide à la connexion des entreprises - ACE en Polynésie française. J'invite son rapporteur, Madame Teahe Teapehu, à bien vouloir présenter son rapport.

M^{me} Teapehu Teahe, rapporteure : Merci, président.

— Présentation du rapport —

Le président : Merci, Madame la représentante. Nous disposons à nouveau de 60 minutes pour la discussion générale. L'ordre de passage sera le suivant : en premier lieu le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, suivi du groupe RMA et nous terminerons par l'intervention du groupe UPLD. J'appelle l'intervention du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, Monsieur Leboucher.

M. Michel Leboucher : Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, *bonjour*.

Après avoir eu à examiner dernièrement réformes sur réformes afin de perfectionner, ou disons-le franchement, corriger les dispositifs d'aides à l'emploi créés par le gouvernement, nous voici encore aujourd'hui confrontés à l'amateurisme de ce dernier.

Faire vite pour faire vendre c'est une stratégie politique, certes, mais faire bien et vite c'est mieux, du moins c'est la devise du TAHOERA'A HUIRAATIRA.

Quoiqu'il en soit, le 13 octobre 2016, nous adoptions la délibération qu'il est question de remanier ici et portant création de l'aide à la connexion des entreprises baptisée « ACE ». Nous avons été séduits par ce concept qui s'inscrivait alors dans l'ère du temps, dans l'ère du numérique et de la communication instantanée. Nous n'avions malheureusement pas vu, par excès de confiance sans doute, que le lexique employé alors dans la délibération originale pour désigner les bénéficiaires du dispositif ACE avait pour conséquence pratique d'exclure la majorité des entreprises éventuellement intéressées. Ainsi, d'après ce qui est explicité dans le rapport, sur les 70 personnes renseignées sur les modalités de bénéfice de l'ACE, seules 9 demandes ont finalement pu aboutir.

Moins d'un an après sa mise sur le marché, le gouvernement s'est rendu compte de cette déficience et nous propose finalement de corriger le dispositif pour le rendre plus accessible. Plus question donc de restrictions ; plus de distinction entre personnes morales et personnes physiques du moment où ces derniers sont à jour de leurs obligations fiscales et sociales. Il y est même décidé d'augmenter le montant plafond de l'aide pouvant aller cette fois jusqu'à 200 000 francs CFP.

Notre sentiment, parce que l'on peut difficilement faire moins flagrant, c'est que l'on ouvre (une fois encore) grand les robinets pour satisfaire au plus grand nombre, les entrepreneurs en l'occurrence... Rien à voir probablement avec les échéances électorales prochaines !

Cependant, au-delà de l'aspect stratégique et purement politique de cette modification du dispositif ACE, le TAHOERA'A HUIRAATIRA ne peut nier le bénéfice que cela peut procurer indirectement au pays et plus directement aux entreprises qui souhaitent se développer au local (dans les îles notamment) et à plus forte raison à l'international.

Aussi, comme cela a été fait en commission législative, nous approuverons ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Leboucher. J'appelle l'intervenant du groupe RMA.

M^{me} Béatrice Lucas : Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, *bonjour*.

Notre assemblée est saisie aujourd'hui d'un projet de modification du dispositif d'aide à la connexion des entreprises (ACE) qui me semble à la fois pertinent et cohérent.

En effet, si l'on veut réellement accompagner les acteurs économiques sur la voie d'un retour à l'activité avec à la clé des embauches, ils doivent être mieux armés pour cela. Dans un monde qui bouge et évolue en permanence sur fond de compétitivité, l'accès à internet est l'une des passerelles qui garantit la réactivité, ne serait-ce que pour pouvoir exporter sur les marchés extérieurs.

Cette mesure, instituée en fin d'année dernière par notre gouvernement au titre de la relance économique n'a pas encore obtenu l'attention qu'elle mérite, raison pour laquelle il a été décidé d'en étendre les critères d'éligibilité aux « personnes morales », et plus seulement aux « personnes physiques non salariées ».

Un tel dispositif s'inscrit également dans une volonté forte de faire du numérique un des piliers du développement. Et notre isolement géographique, au beau milieu du Pacifique, ne peut que nous inciter à redoubler d'efforts.

Aussi, j'y vois une certaine cohérence au regard des lourds investissements déjà opérés par la collectivité à travers la pose du câble Honotua. Cet équipement sera bientôt sécurisé et amplifié par un second raccordement transpacifique baptisé « Manatua », dont la mise en service attendue début 2019 interviendra parallèlement au projet domestique intéressant les Marquises et les Tuamotu.

Dans la perspective de pouvoir garantir demain des capacités accrues et un flux régulier pour le plus grand nombre, le dispositif d'aide à la connexion des entreprises prend alors tout son sens. Il privilégie désormais l'accès au très haut-débit, la fameuse fibre optique, au moyen d'une prise en charge à 70 % des frais d'installation dans une limite de 200 000 francs. Soit une participation du Pays à hauteur de 140 000 francs maximum par demandeur ; ce qui constitue, vous en conviendrez, un coup de pouce appréciable.

C'est donc une démarche parfaitement louable et calculée que le gouvernement nous propose avec ce projet de modification de la délibération n° 2016-97 APF du 13 octobre dernier, texte que je vous invite à adopter à l'unanimité.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante. Pour la dernière intervention, Madame Teura.

M^{me} Justine Teura : Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, bonjour.

Le Pays souhaite aujourd'hui étendre l'aide financière à la connexion aux entreprises morales et non plus qu'aux seules personnes physiques non salariées exerçant leur activité sous forme d'entreprise

individuelle, pour un budget de 20 millions de francs, 20 millions de francs qui seront consacrés à la connexion des entreprises.

Madame Tevaite Pugin, adjointe au chef de service de la direction générale de l'économie numérique, nous a assurés que ce dispositif ne vise pas les grosses entreprises qui ont déjà la connexion mais des petites entreprises de type SARL, EURL, SA, etc. Mais aucune précision ne figure dans la délibération. Aucune précision aussi en termes de chiffres d'affaire. On peut donc s'attendre à des dérives ou à des abus.

Ainsi, Monsieur le ministre, ma première question : quels sont vos moyens de contrôle pour s'assurer que les entreprises subventionnées n'ont pas la capacité de s'acquitter elles-mêmes les frais de connexion ?

J'aimerais aussi que vous puissiez apporter quelques éclaircissements à ma deuxième interrogation : parmi les 70 personnes renseignées, pourquoi uniquement neuf demandes ont été satisfaites l'an dernier ? et aussi quel coût ont généré ces demandes ?

Merci d'avance, Monsieur le ministre, pour vos réponses.

Le président : Merci. Je passe la parole à Monsieur le ministre.

M. Jean-Christophe Bouissou : Merci, Monsieur le président. Bonjour, Mesdames et Messieurs, Madame, Monsieur le sénateur, Mesdames et Messieurs les représentants, chers amis. C'est toujours un plaisir de venir à votre rencontre ici, à l'assemblée.

Ce texte, à mon avis, ne pose pas trop de problème. Très franchement, je veux bien qu'on fasse de la littérature politique sur un texte qui ouvre simplement le champ d'intervention des pouvoirs publics pour soutenir la transition numérique et digitale au niveau de notre pays. Vous devriez applaudir à chaque fois qu'on fait un pas supplémentaire dans cette direction. Soit la Polynésie continue à, je dirais, accuser un retard, soit on prend les choses et on va de l'avant. Et c'est ce qui est proposé ici puisque nous avons mis en place un dispositif qui peut continuer à évoluer et qui permettrait jusqu'à présent à des entrepreneurs individuels de pouvoir bénéficier de la contribution du Pays, comme c'est prévu dans le texte, pour faciliter la connexion de leurs entreprises sur le numérique, sur l'Internet.

On l'a fait, ça a été décrit par le rapporteur, on s'aperçoit au fait — et ça, c'est pour répondre à la question qui a été posée juste à l'instant — qu'il y a aussi, au-delà des entrepreneurs individuels, des petites entreprises, et vous savez qu'il y a en Polynésie 80, 90 % de petites et moyennes entreprises et que c'est aussi cette cible-là qui nous intéresse : c'est de faire en sorte que les entreprises qui auraient des difficultés à pouvoir se connecter sur le haut débit, pour ne pas dire le très haut débit lorsqu'on parle de connexion sur la fibre optique, permettre à ces entreprises de pouvoir le faire. Voilà, ça a été expliqué. Il s'agit de brancher le site de ces entreprises sur le câble de l'OPT qui transite évidemment dans nos communes. Et au fur et à mesure, ce projet est en train de s'installer, de prendre de l'importance avec *Fiber to the Home* que le président de notre assemblée connaît bien, et nous allons et nous continuons à favoriser l'extension du réseau.

J'ai entendu tout à l'heure le contexte politique. Le contexte politique aurait voulu peut-être que je vienne aujourd'hui vous proposer l'ouverture de l'intervention des pouvoirs publics auprès des individus et des foyers, par exemple. Ce ne serait pas une mauvaise idée. Peut-être que, demain, nous pourrions favoriser la connexion des familles polynésiennes qui n'ont pas les moyens financiers de pouvoir se payer une connexion sur le haut débit et je trouve que, là, ce serait vraiment une bonne politique pour notre population. Vous voyez, Monsieur Leboucher, vous nous avez donné une petite idée peut-être sur ce que nous pourrions proposer en termes d'ouverture et d'extension, ce qui vous permettrait finalement de vous donner raison sur vos propos.

Voilà, Monsieur le président, ce que souhaitais dire.

Le président : Merci. Nous allons passer à l'examen du projet de délibération en appelant l'article 1^{er}.

Article 1^{er}.-

Le président : Y a-t-il des interventions sur l'article 1^{er} ?... Non ?... Je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ?... À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Article 2.-

Le président : J'appelle l'article 2. Même vote sur l'article 2 ?...

MÊME VOTE.

Article 3.-

Le président : Sur l'article 3, même vote ? Même vote.

MÊME VOTE.

Article 4.-

Le président : Sur l'article 4, même vote.

MÊME VOTE.

Article 5.-

Le président : Article 5, même vote.

MÊME VOTE.

Article 6.-

Le président : Et, enfin, l'article 6, même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote, à l'unanimité ?... La délibération est approuvée à l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

oOo

DEMANDE DE RECONNAISSANCE PAR L'ÉTAT DES TITRES PROFESSIONNELS PRÉPARÉS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DÉLIVRÉS PAR LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapport n° 10-2017 du 13 janvier 2017, présenté au nom de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, par Mesdames les représentantes Armelle Merceron et Isabelle Sachet.

— Cf. annexe —

Le président : Je vous invite à poursuivre en vous invitant à examiner le rapport n° 10-2017 relatif à un projet de délibération relative à une demande de reconnaissance par l'État des titres professionnels préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la Formation professionnelle. J'invite son rapporteur à bien vouloir présenter son rapport... 30 secondes de suspension peut-être ?... ou une minute ?... La séance est suspendue cinq minutes, le temps bien sûr de procéder à des choses personnelles, et nous reprendrons nos travaux.

oOo

Suspendue à 15 h, la séance est reprise à 15 h 5.

oOo

Le président : Les cinq minutes étant écoulées, je vous invite à reprendre nos travaux.

Je vous propose de faire l'impasse sur la présentation du rapport en passant immédiatement à la discussion générale. Nous disposons de 60 minutes. L'ordre de passage sera le suivant : en premier lieu le groupe RMA, suivi de l'UPLD et nous terminerons par le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA. J'invite l'intervenant du groupe RMA... Madame Sachet, vous avez la parole pour votre intervention. Merci.

M^{me} Isabelle Sachet : Merci, Monsieur le président. Bonjour, Madame la ministre.

La création d'emploi est plus que jamais la priorité de notre gouvernement. Avec le dernier remaniement ministériel, Madame Tea Frogier, qui conserve principalement le Travail et la Formation professionnelle va pouvoir y consacrer une bonne partie de son énergie. Même si, comme l'a précisé dernièrement le Président Édouard Fritch, réunir les conditions d'embauche ne doit pas reposer sur les épaules d'une seule personne mais plutôt résulter d'une action collective et coordonnée sous sa tutelle.

Ces conditions, nous les connaissons tous ! Pour que les entreprises recrutent, il faut de l'activité, elle-même générée par des investissements, qu'ils soient publics ou privés. Ensuite, elles doivent avoir confiance dans l'avenir, avec de la visibilité. Enfin, et nous avons parfois tendance à l'oublier, les employeurs recherchent une main d'œuvre qualifiée, en nombre suffisant sur le marché et employable immédiatement.

Or, si l'on en juge par les résultats de la dernière étude menée par l'ISPF sur le sujet, il manque visiblement un maillon. En effet, sur la base des chiffres recueillis au quatrième trimestre 2016, s'agissant des besoins en main d'œuvre exprimés par les patrons — tous secteurs confondus —, seulement 274 postes ont été pourvus sur un total de 663 postes offerts. Précisons que 67 % des offres correspondaient à des personnes titulaires d'un diplôme allant du CAP à Bac+2.

VM

Qu'est-ce que cela signifie ? Tout simplement que nos jeunes, pour nombre d'entre eux, n'ont pas le profil requis, les connaissances, les compétences et l'expérience suffisantes pour décrocher le job. Un vide qui ne plaide certainement pas pour la protection de l'emploi local, n'est-ce pas ?

Tout ça pour dire, mes chers collègues, que la troisième initiative du genre visant à demander la reconnaissance par l'État des titres à finalité professionnelle préparés en Polynésie française est de la plus haute importance. La démarche n'est certes pas nouvelle puisque c'est la troisième fois que nous procédons de la sorte mais elle atteste d'une volonté de poursuivre dans la voie de l'excellence en étroite partenariat avec le Centre de formation professionnelle des adultes. Rappelons à toutes fins utiles que ces titres professionnels qui certifient les compétences techniques du métier ainsi que les compétences sociales peuvent être obtenus soit *via* une formation dispensée par le CFPA soit par une validation des acquis de l'expérience.

Avec les sept nouveaux titres dont il est question ici, dans ce projet de délibération, nous en sommes aujourd'hui à trente-sept, dont vingt-huit sont déjà reconnus par la métropole. Parmi les secteurs d'activité visés, les pouvoirs publics ont naturellement fait la part belle au bâtiment, celui-ci étant considéré dans les années qui viennent comme le principal pourvoyeur d'emplois. Par ailleurs, comment pouvait-on imaginer lancer un chantier aussi vaste que le Tahiti Mahana Beach sans avoir l'assurance que les entreprises disposeraient de suffisamment de carreleurs, de maçons pour lesquels il n'existait aucune formation jusqu'ici, et autres techniciens d'équipement en électricité ? À moins de considérer que des multinationales viennent chez nous avec leur personnel ; ce qui réduirait d'autant les retombées économiques pour le *pays*.

Enfin, preuve de l'optimisation croissante de l'outil de formation qu'est le CFPA, il y a un signe qui ne trompe pas, c'est celui du taux d'insertion des stagiaires qui, selon mes informations, est passé de 20 % en 2014 à près de 45 %. C'est encore insuffisant mais je crois que cette structure mérite tout notre soutien ainsi que nos encouragements à persévérer dans la formation des Hommes, condition *sine qua non* pour trouver sa place dans le monde du travail.

C'est la raison pour laquelle j'invite mes collègues de la majorité, comme de l'opposition, à approuver ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante. J'invite... Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour*, chers collègues. *Bonjour*, Madame la ministre.

L'article 14 alinéa 13 du statut d'autonomie énonce que l'État est seul compétent pour délivrer « *des grades, titres et diplômes nationaux* ». Quant aux titres professionnels préparés et délivrés en Polynésie, si le code du travail polynésien détermine leurs conditions de création et d'organisation, le code de l'éducation fixe leurs conditions de reconnaissance par l'État, et la loi de programmation pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 prévoit la possibilité de les faire reconnaître par l'État.

La procédure de reconnaissance vise à attester que les titres professionnels polynésiens octroient les « *mêmes compétences, aptitudes, connaissances et conditions de délivrance que ceux délivrés par l'État* ». Sans cette reconnaissance les transformant en diplômes français, les titres locaux ne permettent pas à leurs titulaires de passer des concours quand bien même ils garantissent l'acquisition de compétences avérées et la qualification professionnelle permettant d'exercer un métier. Le statut d'autonomie actuel fixe un cadre tel qu'il amène, par la force des choses, les autorités du Pays à recourir à une demande de reconnaissance auprès de l'État.

Au lieu de partir des réalités locales pour créer des titres adaptés aux particularités de la Polynésie, les titres professionnels locaux délivrés par le Centre de Formation Professionnelle des Adultes de Polynésie sont généralement créés à partir des référentiels de compétences de l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) qui ont été rédigés à 20 000 km de notre pays à partir des besoins hexagonaux spécifiques et pour des centres de formation professionnels métropolitains. Une fois reproduits chez nous, on vérifie ensuite que ces référentiels exogènes venus par delà les mers correspondent bien aux besoins locaux. Cet exemple parmi tant d'autres révèle une fois de plus tout le problème des copier-coller du système autonomiste de notre pays.

Ces copier-coller de référentiels ne suffisant apparemment pas, les autorités compétentes du pays sollicitent de surcroît l'accréditation des titres locaux par l'État. Par conséquent, les titres spéciaux adaptés aux spécificités locales sont très rares et limités aux titres de Couturier de prêt à porter (CPP) et d'Installateur en sanitaire, climatisation et énergies renouvelables (ISER) créés le 13 juillet 2012, pour lesquels aucune reconnaissance n'a été demandée à ce jour. Pour l'UPLD, la procédure de reconnaissance imposée par l'État entrave la création spontanée de diplômes locaux adaptés aux

réalités de l'emploi local. À cela s'ajoute la frilosité gouvernementale qui empêche de sortir des sentiers battus tracés par l'État à travers ses référentiels.

Le Centre de Formation Professionnelle des Adultes est le seul organisme local à disposer de l'agrément du ministère éponyme pour ses 37 titres professionnels actuels. Après la reconnaissance de 24 de ces titres en 2012 et 4 en 2015, il s'agit aujourd'hui de faire reconnaître 7 titres supplémentaires approuvés en conseil des ministres le 2 novembre 2016. Ils correspondent tous à des besoins locaux en personnel qualifié ; que ce soit dans les secteurs du bâtiment, de l'ameublement, du commerce-vente, de l'informatique, de l'électricité et des structures métalliques.

Pour le ministère polynésien en charge de la Formation professionnelle, cette reconnaissance de l'État permet aux récipiendaires d'avoir « *une garantie de compétences* », qu'ils deviennent salariés ou travailleurs indépendants. Cette certification est gage de qualité vis-à-vis de leur clientèle et demeure pour un salarié un élément important pour négocier son salaire et pour faire appliquer les conventions collectives. Enfin, celui-ci procurerait également la possibilité de se présenter à des concours.

Mais, en réalité, lors de l'audition du directeur du CFPA par les membres de la commission de la santé et du travail, les demandeurs d'emplois titulaires d'un titre professionnel uniquement polynésien n'ont pas plus de difficultés à l'embauche que ceux qui ont un titre reconnu par l'État, même dans le cadre des conventions collectives des employeurs polynésiens. La valeur et la rémunération de la personne titulaire d'un titre reconnu par l'État ne diffèrent pas de celles d'un diplôme uniquement polynésien. En quelque sorte, le patronat qui a une attitude pragmatique n'accorde aucune importance à la certification française d'un titre professionnel polynésien mais juge plutôt sur les compétences au travail et l'adéquation à l'emploi de leurs jeunes recrues issues du CFPA. Ainsi, la démarche de reconnaissance entreprise par le gouvernement auprès des autorités de l'État apparaît superfétatoire, inutile.

Mes chers collègues, avouez tout de même que c'est fort de café — pour employer une expression populaire — d'aller demander à la France sa garantie pour devenir carreleur, maçon, couturier d'ameublement, soudeur et électricien, vous ne trouvez pas ? Cette démarche de reconnaissance dénote surtout la colonisation des esprits autonomistes qui persistent à penser que, sans la France, on ne peut rien créer. C'est nier qu'en Polynésie il puisse exister de vrais savoir-faire et une rigueur dans le travail. Quant aux titres de Manager d'univers marchand et de Technicien supérieur de support en informatique, le gouvernement entreprend d'aller quérir l'aval de l'État alors que ce sont des brevets de technicien supérieur (BTS) dont la délivrance est de la compétence du Pays. Trouvez-vous cela logique ?

L'UPLD apprécie les efforts déployés par la nouvelle direction du CFPA pour les créations de ces deux formations pour lesquelles beaucoup de demandes existent au niveau des entreprises locales. Pour prendre l'exemple de la formation de Manager d'univers marchand, celui-ci a recueilli 100 candidatures pour 12 places. Sachant que tous les candidats sont détenteurs au minimum d'un Bac professionnel Vente, la sélection est donc élevée et les 12 retenus au final « *ont déjà une expérience en vente* » et un niveau d'anglais suffisant pour pouvoir converser avec le touriste étranger qui vient visiter notre pays. Cette formation va répondre aux besoins des supermarchés locaux de grande structure comme le groupe Carrefour avec qui le CFPA a travaillé en partenariat direct. Le groupe Carrefour s'est engagé non seulement à prendre les stagiaires mais également à les insérer professionnellement une fois la formation terminée. Cette méthode selon le directeur du CFPA « *permet de leur montrer en grandeur réelle le travail pour lequel ils seront formés* ». Après la phase théorique, les stagiaires vont, dans un premier temps, aller suivre un inventaire complet dans un supermarché Carrefour. Chers collègues, je vous disais tantôt qu'un niveau d'anglais suffisant pour assurer une conversation est un critère de sélection pour prétendre à cette formation de Manager d'univers marchand. Croyez-vous que ce critère linguistique ait été prévu dans le référentiel métropolitain de Manager d'univers marchand ? Nous en doutons.

Ces mêmes référentiels métropolitains utilisés par le CFPA ont déjà montré leurs limites dans d'autres circonstances. Ainsi, l'absence de « travail en hauteur » dans les référentiels « maçonnerie » et « électricité » a été un critère discriminant à l'embauche des demandeurs d'emplois titulaires de ces titres. Pour pallier cette lacune préjudiciable, le CFPA a dû prévoir des modules de qualification sur 2 jours à l'extérieur.

L'UPLD est convaincue de l'utilité des titres professionnels décernés par le CFPA et de la qualité du travail réalisé par la direction pour coller au plus près des besoins locaux en personnels qualifiés. En tant que groupe souverainiste, nous souhaitons encourager le CFPA et son ministère de tutelle à sortir des sentiers battus tracés par l'État à travers le statut actuel et ses référentiels et à franchir le pas pour inverser les tendances. Tant que nos diplômés suivront des référentiels et programmes français, ils resteront inadaptés à la réalité *polynésienne*.

L'UPLD dénonce ce système de certification obligeant les Polynésiens à aller quémander celle-ci auprès de l'État, mais souhaite cependant que les stagiaires des instituts de formation professionnelle puissent passer les concours. C'est pourquoi nous nous abstenons afin de ne pas entraver ces demandes de reconnaissance rendues nécessaires dans notre système actuel.

Le président : Merci, Madame la représentante. Pour la dernière intervention, Madame Vanaa. Vous avez la parole.

M^{me} Élise Vanaa : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, chers collègues... — *il n'y plus personne, là —, bonjour.*

Il nous est demandé cet après-midi d'approuver pour la troisième fois un projet de délibération relative à une demande de reconnaissance par l'État des titres professionnels préparés en Polynésie française et délivré par le ministre en charge de la Formation professionnelle.

Comme indiqué dans le rapport, le 2 novembre 2016, le conseil des ministres a approuvé la création de titres professionnels pour répondre aux besoins du marché local. Ainsi, 7 nouveaux titres professionnels entrants dans les métiers de l'habillement, du secteur du bâtiment, dans le domaine du commerce-vente, de l'informatique, de l'électricité et, enfin, dans le domaine des structures métalliques ont été créés.

Le projet de délibération qui nous est soumis cet après-midi intervient dans un second temps pour faire reconnaître au niveau national lesdits titres professionnels. Cette reconnaissance nationale présente l'avantage pour les bénéficiaires de voir leur qualification reconnue partout à valeur égale.

Ce que nous retenons, c'est que cette démarche s'inscrit en faveur de l'accès à l'emploi pour notre population. Aussi, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA approuvera en toute logique ce projet de délibération favorisant l'insertion et l'emploi dans notre pays.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci pour cette brève intervention, Madame Vanaa. Madame la ministre.

M^{me} Priscille Tea Frogier : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les représentants de l'assemblée, *bonjour.*

Je ne vais pas faire une intervention très longue, simplement remercier déjà le groupe UPLD pour son abstention par rapport à la décision qui doit être prise quant à ce projet de délibération. Et donc, simplement indiquer que, effectivement, ça s'inscrit dans une démarche très logique en ce qui concerne le ministère de tutelle de ce centre de formation professionnelle pour adultes puisque, de manière globale, l'objectif effectivement est de rentrer non pas dans une recherche de l'excellence mais, pour moi — ce qui n'est pas contradictoire avec ce que je vais dire — la recherche de la voie de

la qualification professionnelle et, donc, de la compétence professionnelle. Et cela, en termes de compétences professionnelles et de qualification professionnelle, il n'existe pas, pour moi, d'autres éléments visibles comme indicateurs que des titres professionnels.

Cela vient aussi conforter l'idée que, évidemment, les titres professionnels sont créés localement ; et qui peut pour le plus et le moins, et c'est notamment dans cette démarche également d'avoir ce référentiel de certification, pas pour aller quémander mais véritablement, par rapport aux métiers qui seront et aux formations professionnelles qui seront délivrées, d'être dans un référentiel qui est bien le référentiel national qui répond aux mêmes exigences. Et ça veut dire que, effectivement, par rapport aux détenteurs de ces titres professionnels qui auront la mention « reconnus par l'État », ils ont la possibilité bien sûr d'exercer localement mais également de pouvoir poursuivre ou exercer ailleurs à l'extérieur et dans toujours les territoires et les pays français.

Voilà pour ce que je voulais dire. Bon, peut-être quand même un petit souhait que j'aurais exprimé, c'est que merci pour également les observations qui ont été faites quant aux orientations qui sont prises par la direction du CFPA. J'aurais aimé aussi que les discussions à l'avenir partent également sur le niveau de qualification puisque, là, en l'occurrence, dans les 7 titres professionnels qui sont soumis, vous en avez effectivement quatre du niveau V, vous en avez un du niveau IV, vous en avez deux qui sont quand même du niveau III c'est-à-dire que c'est l'équivalent d'un BTS ou d'un DUT. Et nous savons pertinemment aussi que, aujourd'hui, nous avons pas mal, avec les progrès, oui, les bons résultats que l'on a pu avoir au niveau de l'éducation nationale, nous avons monté le niveau de qualification et, aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un pic chez les demandeurs d'emplois qui sont des bacheliers. Donc, la formation d'un niveau III, à mon sens... Jusqu'à présent, on privilégiait toujours le niveau V, c'est-à-dire CAP. En définitive, aujourd'hui, nous avons des besoins au niveau V et nous avons également aujourd'hui un pic qui s'observe chez les demandeurs d'emplois bacheliers. Ça veut dire que c'est une des orientations aussi que j'ai données au niveau du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle mais aussi de nos centres de formation, c'est qu'il y ait également des propositions de titres professionnels du niveau IV et III qui doivent monter aussi en conséquence.

Merci.

Le président : Merci, Madame la ministre. Je vous invite à passer à l'examen du projet de délibération. Comme précédemment, j'appelle l'article 1^{er}.

Article 1^{er}.-

Le président : Si vous n'avez pas de question à poser, je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 8 abstentions et 47 voix pour.

ADOPTÉ, à mains levées, par 47 voix pour et 8 abstentions.

Le président : Pour l'article 2. Même vote pour l'article 2 ?... Même vote pour l'article 2.

Article 2.-

MÊME VOTE.

Le président : L'article 3. Même vote.

Article 3.-

MÊME VOTE.

Le président : L'article 4. Même vote.

Article 4.-

MÊME VOTE.

Le président : L'article 5. Même vote.

Article 5.-

MÊME VOTE.

Le président : Et enfin, l'article 6. Même vote.

Article 6.-

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération. Même vote

MÊME VOTE.

Le président : La délibération est adoptée par 47 voix pour et 8 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 47 voix pour et 8 abstentions.

oOo

APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AU DISPOSITIF
« CHANTIERS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL » AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

Rapport n° 40-2017, en date du 3 mai 2017, présenté au nom de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, par Monsieur et Madame les représentants Philip Schyle et Jeanine Tata.

— Cf. annexe —

Le président : En vous invitant à poursuivre nos travaux et à examiner le rapport n° 40-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention de financement relative au dispositif « Chantiers de développement local » au titre de l'année 2017.

Le rapporteur étant absent, je vous propose de passer immédiatement aux interventions des groupes politiques. La discussion générale nous accorde 60 minutes. Et je vous propose les interventions suivantes : en premier lieu, le groupe UPLD, suivi du TAHOERA'A HUIRAATIRA et nous terminerons par l'intervention du RMA.

J'appelle l'intervenant du groupe UPLD... Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Je vous rassure tout de suite, Madame la ministre, on votera pour ce texte.

Chers collègues, Madame la ministre, lors de notre intervention en juin 2016 sur la convention relative aux Chantiers de développement local, nous avons souligné le fait que le contrat CDL n'est qu'un pis-aller proposé aux *Polynésiens* échoués du système scolaire polynésien à l'instar des autres dispositifs d'aides à l'emploi. À cette occasion, nous nous n'avions pas manqué de vous interpeller, chers collègues, Madame la ministre, sur les origines de l'échec scolaire, de l'illettrisme et de l'insuffisance ou, pire, de l'absence de bagage scolaire et de qualification professionnelle des jeunes Polynésiens, par la question suivante : comment la Polynésie, prétendument autonome, en est arrivée au travers du

système éducatif à transformer ses propres enfants en exclus et parias de la société à qui il faut donner, une fois majeurs, des expédients occupationnels comme le CDL à défaut de leur proposer des emplois stables et durables pour développer notre pays ?

Nous affirmons de nouveau que la France a une grande part de responsabilité dans l'apparition de ces générations de jeunes Polynésiens en rupture avec l'école et la société, et abonnés pour le reste de leur existence aux dispositifs d'aides à l'emploi pour survivre. Car, c'est pour assouvir son ambition à devenir une puissance mondiale à la sortie de la 2^e guerre mondiale que la France a décidé sans demander l'avis du peuple *polynésien* d'expérimenter le feu nucléaire dans notre pays. L'ouverture de l'aéroport international de Fa'a'a et l'installation du CEP dans les années soixante auront été les évènements décisifs de bouleversements sociaux irréversibles.

Certes, le développement économique qui s'ensuit a profité à la société polynésienne mais, à quel prix ? Au prix de migrations massives des archipels vers Tahiti, de la déstructuration de la cellule familiale, de conséquences préjudiciables pour l'enfant *polynésien*, très vite en rupture avec l'école, avec des retards scolaires et des difficultés constatés dès 1971 et, enfin, au prix de la paupérisation de plus du quart de notre population. Le chiffre de 73 000 Polynésiens émargeant au régime de solidarité est là pour nous rappeler cette réalité sociale.

Avec un tel passif social et éducatif, les dispositifs d'aides à l'emploi tels que le CDL n'apporteront que des réponses partielles et limitées. Ce ne sont que des expédients occupationnels auxquels la Chambre Territoriale des Comptes attribue une employabilité médiocre alors que l'exclusion sociale grandit année après année avec « 45 000 personnes en âge de travailler qui ne trouvent pas d'emplois » en 2015.

Quant à l'État, il est tout à fait normal qu'il participe à réparer ces dégâts sociaux dont il est à l'origine, en luttant contre le chômage et l'exclusion sociale et en apportant sa contribution financière au travers de cette convention annuelle de financement 2017. Cela n'est pas une faveur qu'il nous fait, c'est un dû, une réparation du préjudice social qu'il a causé !

Dans la présente convention 2017, le dispositif est censé accompagner 300 à 400 jeunes issus de milieux défavorisés en recherche d'emploi qui bénéficieront d'une activité d'intérêt général sur 1 à 3 mois. Ces activités non productives se cantonnent à « *des travaux d'entretien, d'assainissement ou d'embellissement des espaces verts, ou des activités sociales, culturelles ou sportives* ». En clair, ce sont des CDD de jardiniers, manœuvres, cantonniers, femmes de service. Quels tristes destins pour les Polynésiens éduqués, scolarisés à la française !

Dans le rapport de présentation, nous notons que le discours sur la finalité du dispositif a changé en un an. Il ne s'agit plus comme en 2016 de « *rendre le demandeur d'emploi employable* » au terme de son CDL — qui, soit dit en passant, était un objectif complètement farfelu et irréaliste — mais cette fois-ci de partir « *sur l'idée de préformations, préformation BTP, préformation Commis de cuisine, avec l'idée qu'au terme du CDL, on va enclencher sur une formation qualifiante* » nous a-t-on dit lors de la commission du 2 mai. En 2017, dès lors qu'ils « *signent un contrat CDL, les jeunes rentrent dans un parcours de formation jusqu'à ce qu'ils décrochent l'emploi pérenne* ». Le CDL devient juste « *un temps pendant lequel il y a des indemnités, une occupation* » selon la directrice du SÉFI. Ainsi, pour les jeunes de 16 à 25 ans qui travaillent à mi-temps 20 heures par semaine, l'autre mi-temps est destiné à leur formation par une sensibilisation aux métiers du second œuvre et une remise à niveau scolaire car le SÉFI « *s'est rendu compte que, dans le public CDL, une partie assez importante de jeunes notamment était en situation d'illettrisme* ».

La finalité de ces CDL, c'est d'accéder un emploi durable. Mais, depuis la création des premiers CDL en 1992, combien ont aujourd'hui un emploi stable en tant que salarié ou patenté ? Les réponses sont connues d'avance pour ces personnes en CDL comme étant un retour à la case « demandeur d'emploi » et enchaînement avec des CAE ou des SIE (Stages d'insertion en entreprise) comme le montre le suivi post-CDL 2014 et 2015. D'où la question sur l'utilité de tous ces dispositifs d'aides à

l'emploi qui apparaissent plus comme des pansements sur une jambe de bois que de véritables remèdes censés améliorer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

L'UPLD reste convaincue que seul le secteur primaire a la capacité de créer des milliers d'emplois et d'entreprises unipersonnelles ainsi que de nourrir sainement et convenablement la population. Nous voterons en faveur de ce dispositif bien que nous ne soyons guère convaincus de son efficacité en termes de créations d'emplois ou d'activités artisanales durables.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. Pour le groupe TAHO'ERA'A HUIRAATIRA, Madame Amaru.

M^{me} Loïs Salmon-Amaru : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, chers collègues,

Le dispositif CDL est l'un des plus anciens parmi ceux mis en œuvre par le SÉFI en partenariat avec l'État. Il a été créé en vue de contribuer à la rencontre de chômage, notamment celui des jeunes peu qualifiés et peu formés en Polynésie française.

Pour l'exercice courant, il est prévu une participation de l'État à hauteur 59 millions de francs versés en deux fractions de 70 % et 30 %. Cette participation de l'État concerne l'indemnisation et les charges sociales des stagiaires. La dotation 2017, équivalente à celle de 2016, financera 2 420 semaines de stages à répartir entre les communes (50 %), l'État (19 %), le Pays (16 %) et les associations (15 %).

Sur ce dossier, nous ne pouvons que confirmer notre approbation. En effet, que reprocher à un dispositif financé à 70 % par l'État et destiné aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi ?

Nous constatons même par cette reconduction pour 2017 que le dispositif CDL n'a pas disparu au profit de la formule « Service civique ». Un bilan sur l'insertion professionnelle des jeunes ayant pu en bénéficier depuis le début de sa mise en œuvre serait utile, et aussi pour une comparaison objective avec le « Service civique ».

Pour les motifs énoncés ci-dessus, le TAHOERA'A HUIRAATIRA donnera un avis favorable à cette délibération.

Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante. Pour le groupe RMA. Monsieur Faatau.

M. Félix Faatau : *Merci*, Président.

Notre humble assemblée a été une nouvelle fois encore saisie afin de rendre un avis sur ce projet de délibération. Il s'agit d'un renouvellement de convention de financement relative au dispositif du Chantier de développement local au titre de l'année 2017. J'attire votre attention, mes chers collègues, sur le caractère urgent de ce dossier. En effet, plusieurs bénéficiaires attendent le renouvellement de cette convention afin de débiter leurs missions.

Pour rappel, le dispositif Chantier de développement local est un dispositif d'aide à l'emploi financé entièrement par l'État avec une participation du Pays au titre de la formation. Il doit permettre de procurer une aide financière temporaire et une insertion professionnelle à des populations défavorisées en contrepartie d'un travail d'intérêt général.

Les bénéficiaires, alors stagiaires de la formation professionnelle, peuvent être recrutés soit par des services de l'État, du Pays, des associations et des communes. De nombreuses communes des Tuamotu et celles des Gambier ont ainsi pu bénéficier de l'octroi des contrats CDL jeunes et adultes,

ces derniers ayant essentiellement pour mission de contribuer à l'embellissement de leur village, de participer à des travaux d'aménagement, d'entretien des bâtiments, de réaliser des travaux d'aménagement et d'entretien des voiries et espaces verts, d'assurer des tâches de secrétariat en mairie. Ces chantiers favorisent ainsi l'apprentissage de techniques et de savoir-faire relatifs à des métiers très divers mais répondant tous aux besoins en termes d'emplois dans les atolls. À l'issue de leur contrat, et si une opportunité leur est offerte, les personnes ainsi formées peuvent prétendre à des postes dans ces secteurs.

IL

Ce dispositif pour la section professionnelle représente pour ces communes éloignées un véritable facteur de développement économique puisqu'il est pourvoyeur d'emplois et qu'il encourage les ménages bénéficiaires à s'installer sur les atolls, limitant ainsi la migration vers le pôle économique déjà saturé de l'agglomération urbaine de Papeete.

Pour 2017, l'État s'engage à hauteur de 59 605 871 F CFP. Ce financement comprend l'indemnisation et le paiement des cotisations à la CPS. Quant au Pays, il s'engage à hauteur de 11 000 933 F CFP, cela correspond au coût de la formation, minimum 20 heures de formation, que les stagiaires recevront pendant leurs engagements.

Ainsi, le nombre de bénéficiaires pour l'année 2017 serait de 393 stagiaires dont 58 sont des hommes et 55 % des stagiaires entre 16 et 26 ans. La répartition de ces stagiaires est la suivante : 10 % iront dans les services du Pays, 19 dans ceux de l'État, 60 % pour les communes et 11 % pour les associations.

Il est important de comprendre que ces types de chantiers doivent servir à remobiliser les stagiaires. La formation permettra à ces personnes de se former dans le secteur marchand et ainsi peut-être avoir une embauche. C'est dans cette optique que je demanderai un large soutien en faveur de ce projet de délibération.

Je me permets de vous rappeler que ce dossier a recueilli un soutien unanime lors de son étude en commission intérieure.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Pas de questions particulières, Madame la ministre ; je propose d'examiner directement la délibération.

Article 1^{er}.-

Le président : J'appelle l'article 1^{er}. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Article 2.-

Le président : Article 2. Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

oOo

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE ADEME-POLYNÉSIE FRANÇAISE 2015-2020 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS, ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME),

Rapport n° 42-2017, en date du 10 mai 2017, présenté au nom de la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien, par les représentants Monsieur Rudolph Jordan et Madame Sylvana Puhetini

— Cf. annexe —

Le président : Nous passons au rapport suivant n° 42-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle ADEME-Polynésie française 2015-2020 pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion des déchets, entre la Polynésie française et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Poursuivons dans la même dynamique, si vous en êtes d'accord, Madame la rapporteure.

M^{me} Sylvana Puhetini : Oui, Monsieur le président.

Le président : Très bien ! Donc, je vais appeler en premier lieu l'intervention du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, suivi de celle du RMA et nous terminerons par celle du groupe UPLD. Et nous disposons de 60 minutes.

Et il me semble que c'est Madame Turquem qui interviendra. Vous avez la parole.

M^{me} Sandrine Turquem : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Madame la ministre, chers représentants *bonjour*.

La gestion des déchets en Polynésie française sonne aujourd'hui comme une évidence. Or, rappelez-vous, dans un passé pas si lointain, il n'était pas si exceptionnel de voir jeter par-dessus les fenêtres des voitures des déchets en tout genre. Si du chemin a été parcouru depuis et qu'une prise de conscience s'est faite dans une grande majorité de notre population, il demeure encore des réalités qui font peine à voir. Chez nous, nous avons le réflexe de mettre nos déchets dans la poubelle qui va bien, bac vert ou bac gris. Pour les plus consciencieux, verres, batteries ou huiles usagées finissent bien souvent dans les PAV. Ce sont des points d'apports volontaires répartis un peu partout sur le territoire.

Cependant, dès que l'on s'éloigne des zones urbaines, en mer ou encore dans nos vallées, aux abords des plages et des rivières, les gestes écologiques se font rares, en témoignent les tonnes de déchets ramassés chaque année par les services du Pays ou des collectivités, par certains établissements scolaires ou alors des associations bénévoles, lors de campagnes de sensibilisation notamment. Le précepte du « Pas vu pas pris » a donc, encore des adeptes en 2017.

Si la question des déchets est de la responsabilité de tout un chacun, elle reste également une responsabilité d'ordre publique, celle des autorités du Pays et de nos communes. La gestion des déchets dans notre territoire a été élaborée il y a un peu plus de 20 ans, cela, en abordant à la fois la question de la prévention, celle de la valorisation des déchets et celle, plus épineuse, du stockage.

En Polynésie, plus qu'ailleurs, aux contraintes classiques qu'exige le traitement des déchets viennent s'ajouter d'autres spécificités comme l'espace foncier restreint, la dispersion géographique et démographique ou encore la dépendance énergétique accrue ou le patrimoine culturel et naturel fragiles... Bref, la stratégie de gestion des déchets en Polynésie se doit de s'adapter à tous ces paramètres.

Dans ce cadre, depuis 2010, un partenariat technique et financier a vu le jour à travers des accords annuels et pluriannuels avec l'ADEME. Notre assemblée a ainsi été invitée à approuver la dernière convention pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion des déchets pour l'exercice 2015-2020.

Aujourd'hui, nous sommes de nouveau réunis aux fins d'approuver cette fois un premier avenant à ce nouvel accord. Comme cela a été longuement expliqué lors de la commission, l'objectif de cet avenant est de venir simplifier les modalités d'exécution de la convention 2015-2020 et de clarifier le tableau de financement.

Rappelons ce faisant que les deux axes principaux de cette collaboration sont :

- la consolidation de la politique sectorielle de gestion des déchets, à travers notamment des études à caractères technique, économique, environnementale, organisationnel ou juridique ;
- le soutien aux opérations structurantes, notamment par des études de viabilité, d'accompagnement, de suivi ou alors d'évaluation des équipements innovants, comme par exemple les projets pilotes dans les archipels ou encore par des conseils à la réalisation à destination des entreprises.

Pour les résultats concrets de ce partenariat depuis 2010, on peut retenir notamment que la connaissance en matière de production des déchets ménagers et assimilés a progressé grâce à une première étude globale menée à l'échelle du territoire en 2012. En soutien, plusieurs collectivités ont contribué volontairement à l'alimentation de la base de données nationale.

Au titre des actions 2016, le recensement des décharges a été mené et se poursuit avec la DIREN. Au total il me semble qu'il y a plus de 257 sites qui ont été répertoriés, et cela, en parallèle des études de réhabilitation de certaines d'entre elles. D'ailleurs, à ce propos, je trouve dommage que la réhabilitation — c'est dommage que le maire de Puna'auia ne soit pas là puisque cela concerne notre commune — de la décharge de Puna'auia ne figure pas au Contrat de projets, et je l'avais signalé en commission. Cela aurait peut être permis entre autres à la commune de bénéficier du « Pavillon Bleu commune », projet que j'avais moi même initié lorsque j'étais élue de la commune. Enfin, vous l'aurez compris, pour obtenir ce fameux label, c'est un exercice fastidieux...

L'opération « Interdiction des sacs en plastique » est aujourd'hui l'objet de toutes les attentions, avec le lancement d'une étude d'impact afin d'anticiper les conséquences d'une telle législation. Que dire ? J'ai envie de féliciter le ministre de l'Environnement tout simplement parce qu'il viendra finalement concrétiser le projet de loi porté par les enfants lors de l'Assemblée Junior de 2014. À ce moment-là, je présidais la commission de l'environnement et j'avais suivi avec intérêt les débats de nos jeunes élus d'un jour autour de la question du « 7^{ème} continent de plastique ». Ils le décrivaient alors à l'époque comme une immense plaque de déchets évoluant dans le nord de l'Océan Pacifique, de la taille d'un tiers des États-Unis ou de 6 fois la France. Enfin, c'est pour vous dire que nos petits citoyens, finalement, sont sensibilisés sur le sujet du plastique.

Aussi, pour changer la perception des enfants vis à vis du monde politique, j'avais alors suggéré que leur projet de loi pourrait se concrétiser et j'avais émis le souhait à l'époque au ministre de l'Environnement. Leurs travaux ne se résumeraient pas qu'à un simple exercice pédagogique mais que leur idée pourrait avoir une portée bien plus grande. C'est dommage !... Nous avions même, au sein de la commission, imaginé un spectacle « Haukea, le Dauphin et le monstre de plastique », nous ne le saviez peut-être pas. En fait, ce projet venait tout simplement illustrer le projet de loi. Dommage ! Cela ne s'est pas fait. Bon bref, passons à autre chose.

Plus récemment, le Pays, l'ADEME et la CCISM ont élaboré un guide des entreprises afin de fournir à ces dernières le maximum d'informations pratiques sur la gestion et l'élimination de leurs déchets. Ce guide, en fait, a pour objectif d'éclairer chacun sur la problématique « déchet ». Il est vrai que la

réglementation, les techniques de stockage, de collecte et de transport, les filières de tri, de valorisation et les modes de traitement sont complexes et doivent être communiqués au plus grand nombre avec simplicité et pédagogie. C'est aussi une des missions de l'ADEME.

Malgré ces efforts, le chemin paraît, hélas, encore long avant d'atteindre cet idéal, ce que j'ai nommé le « *zéro déchet, zéro rejet* ». Cela est d'autant plus vrai qu'il y a une menace qui se profile de plus en plus à l'horizon et qui ne semble guère nous inquiéter pour l'heure, celle de la gestion des « déchets électroniques ». On sait par exemple que l'utilisation du mercure est tolérée dans les équipements électriques et électroniques si les quantités employées sont limitées comme le cas des ampoules fluo-compactes. Ce sont les ampoules de basse consommation, en fait. Le mercure reste un matériau dangereux pour la santé et peut s'échapper si l'ampoule se brise ou alors si elle est jetée avec les ordures ménagères.

Je ne m'attarderai pas davantage sur la question. En revanche, je peux affirmer que de nombreuses études internationales ont été menées sur le sujet et que même le Parlement européen a été saisi de la question. Ainsi, le cap des 50 millions de tonnes de déchets électriques et électroniques annuels devrait être atteint en 2018 dans le monde. C'est énorme !!! Qu'en sera-t-il dans 10, 20 ou 30 ans ? On ne sait pas.

Or, comme le souligne Monsieur David Malone, sous-secrétaire général des Nations unies et recteur de l'Université des Nations unies, « *les e-déchets constituent une précieuse mine urbaine, un large réservoir de matériaux recyclables* » mais également « *une mine toxique qui doit être gérée avec une attention extrême* ». On parle alors de cadmium, de mercure, de béryllium, arsenic. Enfin... pour ceux qui sont un petit sensibilisés sur le sujet, ce sont des éléments que l'on retrouve dans ce type de déchets et qui sont reconnus comme extrêmement toxiques voir cancérigènes. Avec une moyenne de vie de deux ans de nos chers, très chers smart-phones, cette menace semble poindre à l'horizon de nos lagons. Si les sociétés Fenua Ma et l'APRP (Atelier pour l'insertion professionnelle) proposent respectivement un service de récupération et de démantèlement de ces déchets, le taux de collecte reste encore ridiculement bas, soit seulement 5 % d'un gisement estimé à environ 2 000 tonnes, soit l'équivalent de 7,5 kg par habitant et par an. Donc, la question de la responsabilité élargie des producteurs pour le recyclage et le traitement de ces déchets électroniques est aujourd'hui plus que jamais une nécessité.

Enfin, pour conclure, le vote du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA sera conforme à celui exprimé en commission.

Merci de votre attention.

Le président : Merci Madame la représentante. Pour l'intervention du groupe RMA, Monsieur Fong Loi.

M. Charles Fong Loi : Monsieur le président, Madame le ministre, chers collègues, cher public qui reste, *bonjour*.

Il est question aujourd'hui d'approuver le premier avenant à la convention pluriannuelle signée en 2016 pour une période de 5 ans entre l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Polynésie française. Cette convention concerne la défense de notre cadre de vie et de la préservation de notre patrimoine naturel, primordiale pour un développement économique durable.

L'avenant qui vous est soumis aujourd'hui permettra d'assouplir davantage la gouvernance du dispositif dans un souci d'efficacité, de réactivité en gommant notamment le principe de révision annuelle systématique.

En effet, dans la mesure où le montant des contributions financières de l'État et du Pays reste identique, les actions sont clairement identifiées et font l'objet d'un suivi régulier de la part du comité

de gestion *ad hoc* dont les deux derniers comptes rendus ont été annexés au dossier des représentants pour leur complète information.

Ce projet d'avenant n'apporte pas de grands changements sur le fond pour élaborer une politique efficace de prévention et de gestion de nos déchets. Cependant, ce sujet ne peut laisser personne indifférent quelque soit son niveau social ou son appartenance politique tant il touche à nos habitudes quotidiennes. Aussi, plusieurs sujets d'étude ont pu être évoqués en commission. Ainsi, la décharge, pour ne pas citer celle de Saint Hilaire, sur les hauteurs de Fa'a'a est la plus décriée. Mais, rien qu'aux Îles-du-vent, il n'y en a pas moins de 257 à réhabiliter, cela, sans compter les dépôts sauvages qui fleurissent aux abords des routes. Des études sont en cours à Papara, Māhina et dans les autres communes pour déterminer les risques potentiels pour nos populations ; et la remise en état des sites peut s'avérer très coûteuse.

Nous avons également beaucoup échangé sur le caractère polluant des sacs plastiques à usage unique que l'on trouve dans le commerce. Le débat est toujours d'actualité sur la simple question de les interdire ou non. Les investigations doivent encore être lancées en termes d'impact réel sur la nature en tenant compte de la dimension économique puisque des entreprises locales vivent de cette activité à partir de l'importation de billes plastiques.

En parlant de gestion de déchets ménagers ou autres, on ne peut occulter non plus la responsabilité de ceux qui les fabriquent ou qui les importent. Il s'agit des filières de gestion des déchets de la responsabilité élargie du producteur. Cela concerne aussi bien des médicaments hautement toxiques pour nos sols que des consommables de nos véhicules. Par exemple, les pneus, les batteries, les huiles de moteur. Ces derniers sont autant de déchets nuisibles et, malheureusement, visibles puisqu'abandonnés aux quatre coins de l'île. Ils constituent autant de nouvelles filières, responsabilité élargie du producteur à mettre en place au *pays*.

Voilà globalement quelques pistes de travail et d'actions concrètes éligibles au financement de cette convention ADEME-Polynésie. Un programme curatif qui doit aller de paire avec une information régulière de nos concitoyens sur les bons gestes à adopter. À ce titre, la semaine européenne de réduction des déchets soulève d'année en année une bonne dynamique qu'il convient d'encourager. Saluons également la publication d'un guide 2017 des déchets d'entreprise.

Pour conclure sur une note positive qui résulte principalement de la mise en place du tri ménager, sachez que le volume annuel moyen de déchets enfouis à Paihoro tourne autour de 50 000 tonnes au lieu des 75 000 tonnes au moment d'un pic de rendement observé en 2007. En conséquence de quoi, le premier centre d'enfouissement technique à voir le jour en Polynésie française, mis en service en mai 2000, dispose aujourd'hui d'une durée de vie de 10 années supplémentaires, soit jusqu'en 2027. Malheureusement, il n'existe pas de solution miracle si ce n'est une prise de conscience générale et la participation de chaque individu pour préserver notre cadre de vie.

Compte-tenu de tous ces éléments que j'ai eu le plaisir de partager avec vous, je vous invite, chers collègues, à approuver l'avenant 1 à la convention ADEME-Polynésie 2015-2020 qui vous est soumis aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention. *Merci*.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Madame Tavahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Madame la ministre, Monsieur le ministre, chers élus rescapés de cette séance,

Je ne reviendrai pas sur l'économie générale du texte qui a été largement traitée par mes deux collègues, si ce n'est pour vous dire que le groupe UPLD soutient entièrement cette coopération entre notre Pays et l'ADEME (Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie).

Le renforcement de nos connaissances sur les déchets est une condition *sine qua none* pour mener à bien l'immense chantier de la gestion des déchets dans notre pays. Je vous le dis sans détour, le groupe UPLD votera donc en faveur du projet de convention qui nous est soumis.

J'aimerais toutefois re-situer la question sectorielle des déchets dans un cadre plus général, celui de nos sociétés de consommation. En effet, les sociétés post-industrielles occidentales d'obédience capitaliste, que nous connaissons tous pour y vivre au quotidien, sont des sociétés de consommation ou plutôt devrais-je dire de surconsommation. Leur fonctionnement repose sur le principe érigé en idéologie selon laquelle la finalité de toute existence humaine serait de consommer ou d'accumuler les biens de consommation matérielle en tout genre. Cette quête insatiable que rien ne saurait jamais satisfaire repose sur le postulat selon lequel le bonheur de chaque individu tiendrait à la satisfaction immédiate de ses désirs : celui de consommer encore et encore. C'est cette quête inassouvie de nouveaux produits vantée à grand renfort de marketing et de publicité qui nous pousserait à acheter des biens matériels à l'obsolescence pourtant savamment programmée. Pour être assouvi, notre désir de consommation doit être en permanence renouvelé. Pour le dire de manière triviale, sans le dernier modèle de *Iphone* point de salut !

Toute notre organisation sociale repose sur cette idéologie consumériste selon laquelle le bonheur repose sur la consommation de biens matériels. Elle est à l'origine de la surconsommation outrancière de biens matériels et de son corollaire la surproduction des déchets, manifestation ultime des errements de notre société de consommation. Aussi, les montagnes de déchets que nous observons aux abords des routes ou dans les dépotoirs à ciel ouvert sont le résultat immédiat criant et visible de cette idéologie consumériste.

Mais alors, qu'en est-il de notre société polynésienne et nos déchets ? Le premier constat auquel il faut se résoudre est que notre société produit toujours plus de déchets. Malgré la mise en place de Plans de Gestion des Déchets, nous produisons toujours et encore plus de déchets. Les chiffres fournis par la direction de l'environnement sont éloquentes, ils parlent d'eux-mêmes. En 2006, notre société a généré 130 000 tonnes de déchets. En 2013, près de 147 000 tonnes de déchets ont été produits par les Polynésiens. Ces déchets sont en réalité générés par trois catégories de publics distincts. Les deux premières sont bien évidemment les consommateurs, c'est-à-dire nous-mêmes, et les entreprises pour les besoins de leur production et de leurs activités (industriels et BTP) et, enfin, la troisième catégorie, souvent méconnue, celle des touristes qui génèrent également directement et indirectement des déchets supplémentaires. Cette donnée mérite d'ailleurs d'être intégrée à la fois dans nos politiques publiques en faveur d'un développement touristique durable et celle qui concerne la gestion sectorielle des déchets. Chaque habitant dans notre pays génère 544 kg soit plus d'une demi-tonne de déchets majoritairement importés chaque an. Selon les chiffres de la direction de l'environnement ce chiffre est en hausse par rapport à 2006.

Qu'en est-il du recyclage de ces déchets ? Là encore, une nouvelle fois, les chiffres sont éloquentes. La collectivité ne parvient à recycler qu'une infime proportion des déchets produits. En 2013, sur les 147 000 tonnes de déchets produits, seuls 5,9 % d'entre eux ont été recyclés. Si les chiffres annoncés peuvent paraître dérisoires, on peut toutefois s'enorgueillir d'avoir amélioré nos scores puisqu'en 2006 seulement 3,5 % des déchets étaient recyclés.

Pour résumer la situation, nous produisons chaque année toujours plus de déchets que nous avons du mal à recycler. Ces déchets non recyclés vont rejoindre en dernier stade les centres d'enfouissement techniques qui, eux-mêmes, sont proches de la saturation.

Que faire face à ce constat ? La solution ou plutôt les solutions pourraient venir de l'extérieur. Je vous propose de nous intéresser au cas de la ville de San Francisco en Californie qui fait office de pionnière et d'exemple en matière de gestion des déchets. La méthode de cette municipalité repose sur la politique du « ZERO WASTE », Zéro déchet. L'objectif que s'est fixé San Francisco il y a treize ans était d'atteindre à l'horizon 2020, 100 % de déchets produits recyclés. Cet objectif ambitieux est en passe d'être atteint puisque 80 % des déchets générés par les habitants, les entreprises et les

administrations sont aujourd'hui recyclés.

Quelles mesures ont été mises en œuvre pour atteindre ces objectifs ?

- Depuis 2009, l'objectif affiché est d'obliger la collectivité à composter et recycler la totalité de ses déchets. Chaque demeure dispose ainsi de trois poubelles, une verte pour le compostage, une bleue pour le recyclage et une noire pour le reste des déchets. Chaque poubelle existe dans des tailles différentes en fonction des volumes générés par chaque habitation. En fonction de la taille de chaque poubelle, la facture est bien évidemment différente.
- Deuxième mesure, interdiction des sacs plastiques et du polystyrène (couverts, barquettes) dans les supermarchés et restaurants, les sacs ayant été remplacés par des sacs en papier ou en plastique biodégradable vendues à l'unité ;
- Troisième mesure, interdiction de vente dans les lieux publics des bouteilles en plastique sous peine d'amende ;
- Quatrièmement, interdiction d'achat de bouteilles en plastique par les services municipaux et administrations ;
- Et enfin, prélèvement d'une taxe de 20 cents ajoutée sur chaque cigarette vendue pour couvrir les coûts de ramassage et de nettoyage des rues, des trottoirs et des espaces publics.

Pour inciter chaque citoyen à se conformer au système, la municipalité de San Francisco a mis en place une tarification incitative qui consiste à faire payer chaque habitation en fonction du poids des déchets. Plus je produis de déchets plus ma facture s'alourdit. Pour ceux qui seraient tentés de faire preuve d'incivisme en mettant les mauvais déchets dans la mauvaise poubelle, la municipalité diligente des agents chargés de sillonner la ville et de surveiller le contenu des poubelles. Ainsi, la constatation d'un manque de discipline génère un avertissement. En cas de resquille, l'habitation concernée paiera un malus sur sa facture.

Autre point, l'incitation aux programmes de retour. En d'autres termes, les détaillants et fabricants ont l'obligation de récupérer les produits vendus et les emballages générés. Ainsi, les vendeurs d'électroménagers ont l'obligation de prendre à leur charge les frais de récupération et de recyclage des appareils électroménagers vendus par leur enseigne, idem pour les vendeurs de batteries et de piles, et de pneus.

Fort de ces mesures courageuses, parfois impopulaires, la ville de San Francisco peut s'enorgueillir de recycler ses 80 % déchets et de commercialiser son compost à prix d'or auprès des viticulteurs de la Napa Valley.

J'espère que nous pourrons, Monsieur le ministre, nous inspirer de la démarche courageuse des Californiens et nous fixer comme objectif « zero waste » à l'horizon 2025.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante. Nous avons terminé avec les interventions. *Monsieur le ministre*, bienvenu !

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : *Bonjour*, président. *Bonjour*, tout le monde. Je m'excuse pour mon retard, mais j'étais sur un jury.

Pour répondre brièvement à toutes nos interventions, je dirai tout simplement que le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas. Déjà, je crois que si on respectait ça... Moi, par exemple, dans ma famille, on recycle majoritairement les déchets et j'ai une poubelle par semaine. Nous sommes cinq

personnes. Je ne sors la poubelle qu'une fois par semaine, la moitié en déchet trié et l'autre moitié c'est les déchets qui partent en CET.

TH

Je pense que c'est aussi à chacun de nous de faire un effort. Je sais qu'il y a quelques personnes qui arrivent même à ne produire quasiment aucun déchet par semaine. Toujours est-il qu'on arrive aussi aujourd'hui... Contrairement à ce qu'on peut entendre sur Tahiti et sur Moorea on a une baisse de la production de déchets. Sur les chiffres de 2014, 2015 et 2016 les chiffres que nous annoncent Fenua ma sont en baisse. Donc, ça veut dire que le tri est bien fait, est de mieux en mieux fait et que l'on produit justement moins de déchets. Ce n'est pas suffisant, on est tout à fait d'accord.

On pense aussi qu'un certain nombre de mesures peuvent être prises entre le ramassage dans les communes et ce qui peut être recyclé d'une part et exporté donc et ce qui peut arriver au CET. Donc, nous avons lancé avec Fenua ma une réflexion pour étudier une solution intermédiaire avant le centre d'enfouissement technique pour réduire le volume de déchets à enfouir avec une valorisation possible de ces déchets. Alors, il y a beaucoup, beaucoup de choses techniques que l'on nous présente. Il y a même ce que j'ai appelé l'« usine magique ». C'est-à-dire que lorsqu'on rentre une tonne de déchets il n'y a pas de fumée, il n'y a pas de cendre, il n'y a rien qui ressort. Rien ! Et ça produit de l'électricité en plus pour suffisamment de personnes dans un district. Ça, je n'y crois pas trop mais il y a des solutions techniques éprouvées soit par de l'incinération... Par exemple, à Saint-Barthélemy, ils ont une usine qui produit de l'eau douce par désalinisation qui fonctionne entièrement avec de l'électricité produite par l'incinération donc de leurs déchets. Il y a aussi la méthanisation, etc. Donc ça, on est en cours d'étude pour réduire encore plus notre taux de déchets, notre tonnage de déchets à enfouir dans le CET et augmenter la durée de vie de notre CET bien sûr, mais aussi valoriser ces déchets par de la production énergétique.

Sur l'exemple de San Francisco, la responsabilité du producteur du déchet est quelque chose que l'on veut introduire. On va commencer bientôt. Vous allez avoir à statuer sur le code de l'environnement où on intègre cette notion de responsabilité élargie du producteur. On va prendre l'exemple des médicaments. Aujourd'hui, on se rend compte que le stock de médicaments importés est très très important, et un stock très important aussi n'est pas vendu et reste dans les étals de nos importateurs, de nos grossistes ; et c'est finalement la collectivité qui est obligée de prendre en charge l'élimination de ces déchets. Voilà, ça fait partie des réflexions que l'on va vous soumettre bientôt.

Sur les sacs plastiques, là aussi, une étude va débiter le 6 juin pour essayer de trouver d'autres solutions, notamment peut-être partir sur le sac plastique à usage unique. On se rend compte que ce qui est vendu actuellement dans les commerces se retrouve parfois dans les poubelles même si ça coûte 100 F CFP. Donc ça a marché, ça commence quand même à moins marcher. Il y a aussi le problème des sacs plastiques que l'on dit « *biodégradables* », que certains commerçants utilisent, mais qui ne le sont pas complètement puisque ça devient un problème quand même. Ce sont des sacs qui, effectivement, se désagrègent, mais forment des petites particules que l'on retrouve de plus en plus dans l'océan. Donc, ce sont des soucis qu'il faut aujourd'hui contrer. Et puis, eh bien, il y a aussi tout simplement nos paniers locaux qui peuvent aussi servir pour les courses. Nos *artisans* ont besoin de recettes, d'un peu d'argent. Donc, c'est une bonne alternative et une vieille alternative, une recette éprouvée que l'on a un peu laissé de côté, hélas, mais ça fait partie des solutions locales. Voilà.

Nous avons aussi lancé depuis l'année dernière deux grosses campagnes de ramassage des déchets spéciaux dans les archipels (les huiles usées, les batteries) et ça commence à donner de très bons résultats. On a été surpris par des stocks qu'il a fallu rapatrier jusqu'à Papeete et je vous rassure qu'ensuite, on traite ces déchets dans des filières spécialisées. On ne les enterre pas comme cela a pu être dit à un moment donné. Ils ne sont pas enfouis dans le CET. Ils sont vraiment traités dans des filières notamment de l'export vers la Nouvelle-Zélande.

Un point que Tea aussi avait noté c'est la gestion des déchets électroniques. C'est vrai qu'on n'est pas très bon, je le reconnais. C'est une filière qu'il va falloir effectivement prendre en compte parce que le volume de ces déchets commence à être important. On a commencé à se pencher sur ce problème.

Voilà, je crois que j'ai abordé tous les points. Je vous remercie. Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, *Monsieur le ministre*, pour toutes les précisions.

En invitant les élus et les collaborateurs à faire attention aux déchets, des déchets organiques notamment qui se retrouvent dans des poubelles qui ne sont pas sensées accueillir ces déchets particuliers.

Je vous invite à étudier le projet de délibération, j'appelle l'article 1^{er}.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : S'il n'y a pas d'intervention sur l'article 1^{er}, je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Article 2.-

Le président : Sur l'article 2, même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Je vous remercie, chers collègues. Nous en avons terminé sur l'examen des dossiers.

oOo

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

RELEVÉ DE LA CORRESPONDANCE REÇUE À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DEPUIS LE 5 MAI ET ARRÊTÉ LE 16 MAI 2017

Rapport n° 6/REL/2017/APF 5 du 17 mai 2017.

Le président : En ce qui concerne la correspondance, vous disposez du relevé de la correspondance pour la période du 5 mai et arrêté au 16 mai 2017.

oOo

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Mes chers collègues, nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous remercie pour votre présence.

La séance est close, en vous souhaitant une bonne fin de journée. Et je profite également pour les courageux de cet après-midi et en avance pour souhaiter une bonne fête des mères aux mamans pour ce week-end. Merci beaucoup.

oOo

Il est 16 heures 13 minutes.

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Loïs Salmon-Amaru

Marcel Tuihani